



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

Bilan Diagnostic des bassins de production de volailles de chair

établi par

Jean-Noël MENARD.

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

André NIL

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Pierre TEXIER.

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Mars 2012

CGAAER n° 11044

Sommaire

Résumé	4
Liste des recommandations	5
Introduction	6
Une production française de volailles de chair diversifiée	6
1. Les bassins de production de volailles de chair	8
1.1. Géographie de la production métropolitaine	8
1.1.1. Une production concentrée dans un nombre limité de régions	8
1.1.2. Et en relation avec la localisation des unités d'abattage	8
1.1.3. Un grand bassin Ouest très majoritaire	10
1.1.4. Trois bassins secondaires : le Sud-Ouest, le Sud-Est et le Nord	11
1.1.5. Une contribution marginale des autres régions	13
1.2. Évolution de la production des différents bassins	13
2. Caractéristiques des différents bassins	15
2.1. Caractéristiques communes aux différents bassins	15
2.1.1. Au niveau de la production	15
2.1.2. Au niveau de l'abattage-découpe-conditionnement	20
2.2. Les éléments de différenciation des bassins	24
2.2.1. Le poids relatif des différentes productions	24
2.2.2. La densité de la production et la pression environnementale	25
2.2.3. La structure des unités d'abattage-conditionnement	29
2.2.4. Le poids et la place des différents groupes dans chacun des bassins	31
2.2.5. Le positionnement sur les différents marchés	32
3. Diagnostic stratégique des différents bassins	36
3.1. L'Ouest	36
3.2. Le Sud – Est	39
3.3. Le Sud-Ouest	40
3.4. Le Nord	41
4. Leviers d'action pour une meilleure compétitivité	43
4.1. Formaliser et mettre en œuvre des stratégies de bassin déclinées dans les PRADD	43
4.2. Agir suivant quatre priorités stratégiques	43
4.2.1. Renforcer la professionnalisation de la production	43
4.2.2. Changer de paradigme en matière environnementale	44
4.2.3. Poursuivre la modernisation de l'aval	45
4.2.4. Maintenir un soutien aux exportations	46
Conclusion	47
Annexes	48

Annexe 1 : Lettre de mission.....	49
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées ou contactées.....	50
Annexe 3 : Note sur l'acceptabilité sociétale des élevages de poulets standards.....	52

Résumé

Mots clés : bassins de production, volaille de chair, poulet, dinde, filières animales, déjections animales, bâtiments d'élevage, compétitivité, réglementation environnementale

La filière française de production de viande de volailles de chair (poulet et dinde) a fortement perdu en compétitivité et reculé en parts de marché en Europe au cours des vingt dernières années.

Après avoir rappelé l'évolution ascendante de la demande de viande de volaille, sur les marchés régionaux, nationaux, européens et mondiaux, analysé la segmentation de ces marchés où la croissance de la demande concerne principalement la viande de poulet standard, le rapport procède à une analyse de la géographie de la production, de l'abattage-transformation, et de la consommation française. Quatre bassins sont mis en évidence : un grand bassin ouest qui concentre 80% des abattages, et trois bassins secondaires : sud-est, sud ouest et nord, qui présentent tous certaines spécificités.

L'analyse faite de l'évolution au cours des dix dernières années de l'activité des bassins démontre une baisse générale, due principalement à la perte du marché export de viande de dinde vers l'Allemagne, à l'exception notable d'une croissance de la production dans le bassin du Nord, et ce malgré le recul important des abattages dans ce bassin. La production de poulets de chair semble stimulée dans ce bassin par la demande d'animaux des abattoirs belges, et par de bonnes conditions de valorisation des fumiers par les grandes cultures de la région Nord-Pas de Calais.

Le rapport met en évidence des spécificités dans les caractéristiques des quatre bassins, et analyse leurs atouts et handicaps en terme de compétitivité. Il propose pour chacun d'entre eux des éléments de diagnostic stratégique. Il propose de mettre en place une organisation souple au niveau de chaque bassin, chargée de définir une stratégie à décliner dans les PRADD et d'organiser la communication de la filière avec le reste de la société.

Les stratégies territoriales, qui doivent prendre en compte la structuration de la filière autour des abattoirs et des dispositifs d'organisation fondés sur des modes d'intégration, s'appuieront sur des leviers d'action transversaux, développés dans le rapport : un renforcement de la professionnalisation de la production, une rénovation du parc de bâtiment avec un programme de financement de bâtiments neufs accompagnant un certain accroissement de la taille des exploitations, la poursuite de la structuration de l'aval, et un changement de paradigme environnemental : d'une part les « déchets » doivent devenir des coproduits valorisables et d'autre part la réglementation Azote sur les zones d'excédent structurel doit évoluer afin de favoriser l'émergence d'élevages qui satisfassent aux exigences environnementales, avec une obligation non pas de moyens mais de résultats, tout en permettant la croissance d'une production à impact environnemental maîtrisé.

La mission rappelle toute l'importance pour l'ensemble de la filière du maintien des exportations vers les pays tiers, et recommande le maintien des restitutions ou à défaut une solution d'aide publique alternative.

Ces propositions font l'objet des 9 recommandations de la mission.

Liste des recommandations

Recommandation n°1 : mettre en place des comités de bassin avicole. Désigner un correspondant du Ministre par bassin, définir un mode de gouvernance, fixer un calendrier de formalisation de la stratégie.	43
Recommandation n°2 : mobiliser des financements européens du prochain programme de développement rural pour financer des bâtiments neufs, performants sur le plan énergétique et à faible impact sur le milieu naturel, dans des exploitations répondant aux objectifs de professionnalisation qui seront précisées dans les PRADD. Exclure les rénovations des financements.....	44
Recommandation n°3 : mobiliser l'enseignement agricole dans la sensibilisation et la formation de son public par rapport aux opportunités d'installation en aviculture, et dans l'amélioration de l'image du métier, en liaison avec les comités de bassin.....	44
Recommandation n°4 : Modifier la réglementation relative aux zones d'excédents structurels afin de favoriser le développement d'unités de production aux impacts environnementaux maîtrisés.	45
Recommandation n°5 : Soutenir la recherche développement sur la valorisation des coproduits, notamment dans les domaines de l'énergie et de la fertilisation et encourager la création de filières économiques de valorisation des ces produits, impliquant les industriels de l'abattage-découpe.....	45
Recommandation n° 6 : Encourager une action concertée des Organisations professionnelles d'éleveurs et des industriels, en faveur d'un rétablissement de l'image dans l'opinion de la production de volailles standard.	45
Recommandation n° 7 : La mission recommande de s'en tenir aux niveaux des normes définies à l'échelon européen, toute exigence supplémentaire pouvant générer des distorsions de concurrence au détriment des producteurs français.....	45
Recommandation n°8 : La mission recommande tout particulièrement une meilleure normalisation des conditionnements de la découpe de viande de volaille.....	46
Recommandation n°9 : Les restitutions à l'exportation doivent être maintenues, ou, à défaut, remplacées par un autre système de soutien aux expéditions de volailles sur les marchés grand export.	46

Introduction

Une production française de volailles de chair diversifiée

Spécificité française, la diversité de la production de volailles de chair satisfait une demande complexe héritée des traditions gastronomiques nationales. Cependant, à l'image de la demande des marchés de consommation, la production est composée très majoritairement de poulets de chair et dans une moindre mesure de dindes et dindons. Ce rapport sera en conséquence, orienté essentiellement vers ces deux espèces.

La production métropolitaine de volailles de chair s'établit en 2010, à environ 1 650 000 tonnes d'équivalent carcasses dont 62% de poulets de chair et 24 % de dindes et dindons. Les autres productions interviennent toutes pour moins de 10% : canards à rôtir : 6,7% - Poules de réforme et coqs : 4,3% - pintades : 2,3 % - cailles 0,6% et oies à rôtir : 0,1%. A ces chiffres, s'ajoutent ceux de la production de palmipèdes gras .

Tableau 1 : Production métropolitaine de volailles de chair en 2010

Catégories d'animaux	Coqs et poules de réforme	Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	Canards à rôtir	Dindes et dindons	Oies à rôtir	Pintades	Cailles d'élevage	Total
Production en tec	70 396	1 015 564	11 920	405 314	908	37 822	9 511	1 651 435
Répartition en %	4,3	61,5	6,8	24,5	0,1	2,3	0,6	100,0

Source agreste

Une diminution de la production due principalement à la chute de production de dindes

En 10 ans la production a diminué de 21,7% soit 450 000 Tonnes

La baisse de la production est, pour l'essentiel, imputable à la chute de la production de dindes et dindons qui sur la période 2000-2010, a diminué de 47% soit 358 000 tonnes.

Tableau 2 : Évolution de la production de volailles de chair sur la période 2000-2010 en tec

Années		2000	2005	2006	2010	Variation 2000-2010	Variation 2000-2010 en %
Ensemble	Tonnages	2 109 438	1 812 179	1 634 824	1 651 435	-458 006	-21,7
Poulets de chair	Tonnages	1 082 522	1 004 309	884 325	1 015 565	-66 957	-6,2
Dindes et dindons	Tonnages	763 544	564 015	518 794	405 313	-358 231	-46,9
Canards à rôtir	Tonnages	106 115	104 435	102 127	111 919	5 804	5,5

Source agreste

La production de poulets de chair qui avait chuté en 2006 suite à la grippe aviaire, a retrouvé en 2010 un niveau (1 015 000 tonnes) proche de celui de 2000 (1 082 000 t).

La production de canards à rôtir marque une assez grande stabilité aux alentours de 105/110 000 tonnes.

Une production qui ne suit pas l'évolution de la consommation¹

Si la consommation française de viande de volaille reste relativement stable aux alentours de 24 kg/hab/an, la consommation de poulet est en progression. Elle est désormais proche de 15 kg/hab/an contre 12,1 kg/hab/an en 2000 (+24%). Depuis la fin de la crise de la grippe aviaire qui avait marqué un léger recul de la consommation, cette croissance s'est faite à un taux soutenu, de l'ordre de 3% par an et même 3,6% en 2010. Il faut noter que la consommation s'oriente de plus en plus vers la découpe qui en représente désormais plus de 2/3

Au niveau européen, la consommation de viande de volaille reste soutenue avec une moyenne de 23,2 kg/ha/an en 2010.

La consommation mondiale qui s'établit en moyenne à environ 12Kg/hab/an et qui représente 30% de la consommation mondiale de viande, croît à un rythme de l'ordre de 3% par an. Entre 1997 et 2007, la consommation par habitant a continué de progresser, y compris dans les pays où elle est déjà très élevée, tel que les USA (50,6 kg/hab en 2000 et contre 44,6 en 1997) et l'Arabie Saoudite (40,7 contre 32,1).

Elle progresse également les pays émergents tel le Brésil (31,5 en 2010 contre 25 en 2007).

Par ailleurs, elle reste encore très basse dans des pays tels que l'Inde (0,6 kg/hab/an en 2007 contre 0,4 en 1997), ce qui laisse augurer d'une poursuite de la croissance de la consommation mondiale de viande de volailles dans la prochaine décennie.

Avec pour conséquence une érosion du solde commercial

Le rapport du CGAAER N°2099 sur la compétitivité de la filière volaille de chair française souligne que «l'excédent commercial de la France en viande de volaille est régulièrement en diminution sous l'effet conjugué de l'augmentation des importations et de la perte de parts de marché à l'exportation, principalement à destination des pays de l'U.E» En 10 ans, l'excédent a chuté de 70% en volume et de 70% en valeur et le taux d'autosuffisance est ainsi passé de 158 % en 1998 à 114% en 2010²

Ainsi le solde commercial connaît une évolution tendancielle qui risque de le conduire vers un déficit sous le triple effet de :

- la chute des exportations de dindes,
- la baisse des exportations de poulets vers les pays tiers, (308 KTec en 2010 contre 370 en 1998),
- l'augmentation des importations de viandes de poulet qui ont plus que doublé en 10 ans; elles représentent désormais 40% de la consommation et viennent pour plus de 90% de l'UE.

Une perte de compétitivité de la production française déjà analysée.

La perte de compétitivité de la production française de volailles de chair a été analysée dans

¹ Les chiffres ci-dessous proviennent de publications ITAVI ou Agreste.

² Voir étude AND-ITAVI-IFIP sur l'analyse de la compétitivité des des filières de viandes blanches dans le contexte de l'UE, France Agrimer Mars-avril 2011

Le rapport du CGAAER et l'étude AND-IFIP-ITAVI déjà cités qui ont donné lieu à un certain nombre de recommandations relatives à :

- l'harmonisation européenne : des règles fiscales (notamment de TVA) et des réglementations salariales ;
- la production : rénovation du parc de bâtiments ; conception d'un nouveau modèle d'élevage intégrant les contraintes environnementales et valorisant les effluents, accompagnement d'une professionnalisation renforcée des éleveurs ;
- l'abattage-découpe-conditionnement : poursuite de la modernisation des outils ;
- le fonctionnement des marchés : maintien des restitutions ; promotion et étiquetage de l'origine nationale, réduction de la gamme de produits et création d'un QS français.

Une étude complémentaire de celles réalisées.

Le présent rapport qui s'inscrit dans la continuité de ces deux études aura pour objectif dans un premier temps d'identifier et dresser un bilan diagnostic des différents bassins de production de volailles de chair et dans un second temps de lister les leviers d'actions possibles pour améliorer leur compétitivité.

1. Les bassins de production de volailles de chair

1.1. Géographie de la production métropolitaine

Pour des raisons de facilité d'accès aux données statistiques, le niveau géographique retenu est celui de la région.

1.1.1. Une production concentrée dans un nombre limité de régions

Deux régions (Bretagne et Pays de Loire) représentent à elles seules plus de la moitié de la production (Cf ; tableau 3), et 10 autres contribuent chacune pour moins de 2% à la production métropolitaine.

Cette répartition géographique est évidemment corroborée à la répartition des capacités de production mesurées par la surfaces des bâtiments (Cf. carte 1).

1.1.2. Et en relation avec la localisation des unités d'abattage

La corrélation entre la localisation des unités d'abattages (Cf. Carte 2), et celle de la production illustre le caractère structurant de ces unités dans l'organisation de la filière.

C'est en effet à partir de l'abattoir que s'organise d'une part les plannings de mise en production et d'autre part la logistique de collecte des animaux et de distribution des produits en direction notamment des plateformes de distribution.

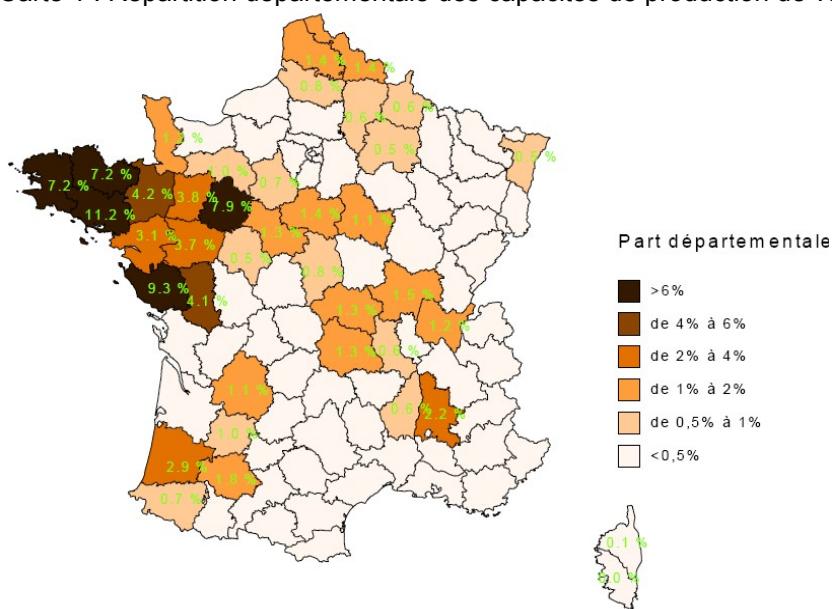
L'abattoir constitue un centre névralgique du fonctionnement des filières de volailles de chair et c'est sur la base de ces points focaux que se structure la compétitivité des produits mis en marché.

Tableau 3 : Répartition régionale de la production et des abattages en 2010

Région	Production		Abattage	
	Tonnage	%	Tonnage	%
11 - Région Île-de-France	5 542	0,34	270	0,02
21 - Région Champagne-Ardenne	30 473	1,85	13 404	0,84
22 - Région Picardie	34 679	2,10	164	0,01
23 - Région Haute-Normandie	7 263	0,44	2 750	0,17
24 - Région Centre	109 687	6,64	78 303	4,88
25 - Région Basse-Normandie	41 642	2,52	49 638	3,09
26 - Région Bourgogne	48 738	2,95	81 138	5,06
31 - Région Nord-Pas-de-Calais	55 907	3,39	27 302	1,70
41 - Région Lorraine	5 520	0,33	80	0,00
42 - Région Alsace	5 867	0,36	9 850	0,61
43 - Région Franche-Comté	3 130	0,19	-	-
52 - Région Pays de la Loire	407 051	24,65	472 242	29,44
53 - Région Bretagne	571 273	34,59	595 643	37,13
54 - Région Poitou-Charentes	78 511	4,75	96 649	6,03
72 - Région Aquitaine	68 997	4,18	68 937	4,30
73 - Région Midi-Pyrénées	38 628	2,34	23 146	1,44
74 - Région Limousin	6 572	0,40	-	-
82 - Région Rhône-Alpes	69 017	4,18	42 872	2,67
83 - Région Auvergne	45 630	2,76	25 324	1,58
91 - Région Languedoc-Roussillon	9 994	0,61	15 568	0,97
93 - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 506	0,39	146	0,01
94 - Région Corse	808	0,05	683	0,04
Total France Métropolitaine	1 651 435	100,0	1 604 109	100,00

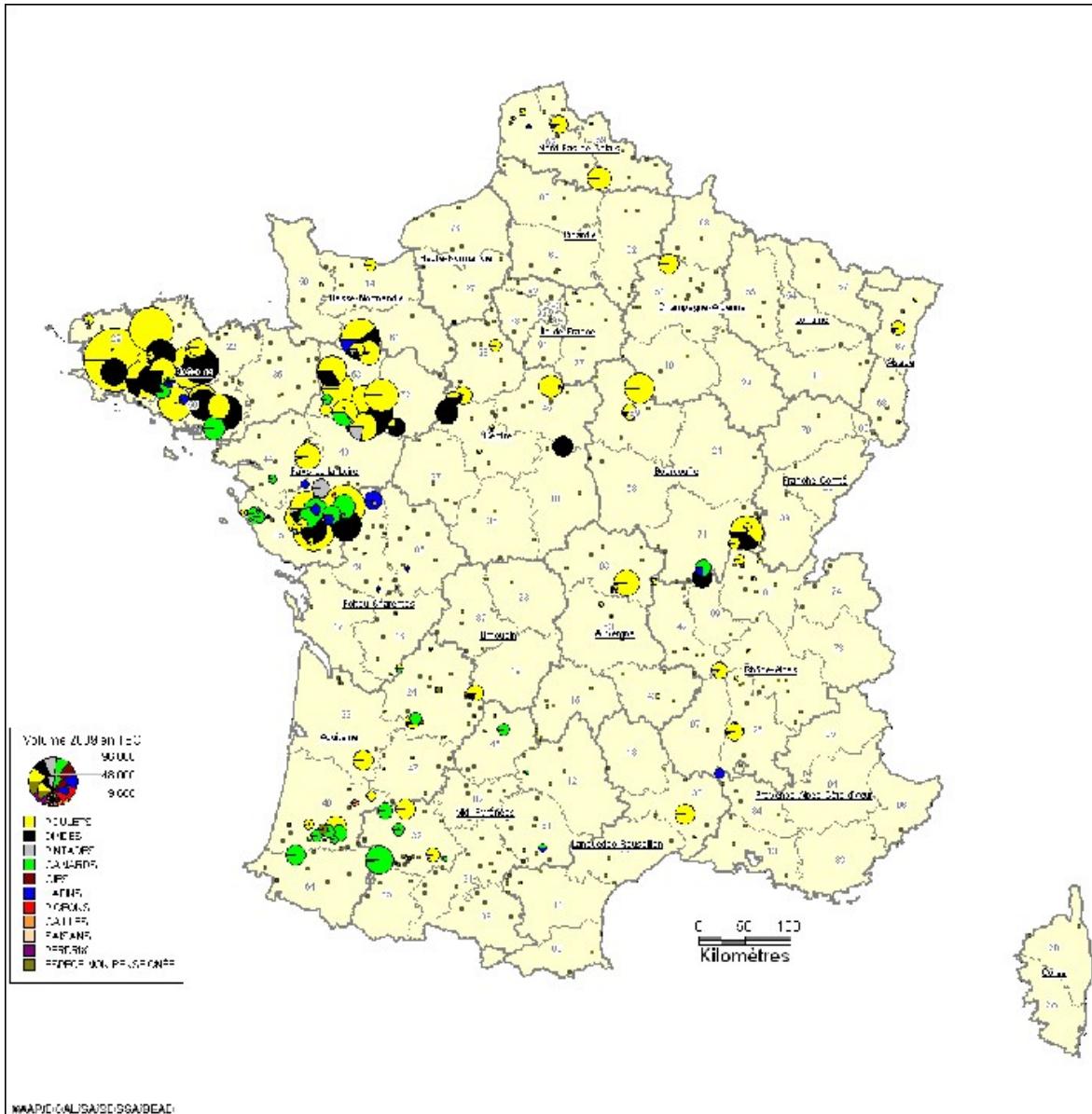
Source Agreste et DGAL

Carte 1 : Répartition départementale des capacités de production de volailles de chair en France en 2008



Source ITAVI : caractéristiques des exploitations avicole en 2008

Carte 2 : Localisations des abattoirs de volailles



1.1.3. Un grand bassin Ouest très majoritaire

Cinq régions (Cf. tableau 5), Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Poitou-Charentes et Base-Normandie, représentent en 2010, 73 % de la production et 80 % des abattages.

En fait, ces cinq régions sont constitutives d'un grand bassin Ouest qui se structure autour des régions Bretagne et Pays de la Loire dans la mesure où :

- La production de Poitou-Charentes est concentrée dans le département des Deux-Sèvres et elle s'y structure à partir d'unités d'abattage-découpe du nord-ouest du département, en bordure de la Loire-Atlantique. C'est notamment le cas des trois abattoirs du groupe Gastronomie à Nueil les Aubiers et Moncoutant, qui en 2010 ont réalisé la quasi totalité des abattages de la région Poitou Charentes.
- La production de la région Centre s'ordonne pour l'essentiel autour de 5 unités d'abattage qui en 2010 représentent 85% des abattages de la région. Deux de ces unités

appartiennent au groupe LDC et sont situées en Loir et cher (41), en bordure de la Sarthe (72). Une autre, du Groupe Ronsard, est située en Eure et Loire (28). Les deux autres du groupe Doux sont plus décentrées puisque localisées respectivement dans le Loiret (45) et le Cher (18).

- La Basse Normandie peut également être rattachée à ce bassin Ouest. En effet 84% des abattages sont réalisés par LDC dans son unité de La Chapelle Andaine dans le Sud-Ouest de l'Orne en bordure de la Mayenne.

Tableau 4 : Bassin Ouest : production et abattages en tec et % par rapport à la France métropolitaine

Région	Production		Abattage	
	Tonnage	%	Tonnage	%
24 - Région Centre	109 687	6,64	78 303	4,88
52 - Région Pays de la Loire	407 051	24,65	472 242	29,44
53 - Région Bretagne	571 273	34,59	595 643	37,13
54 - Région Poitou-Charentes	78 511	4,75	96 649	6,03
25 - Région Basse-Normandie	41 642	2,52	49 638	3,09
Total Ouest	1 208 164	73,16	1 292 475	80,57
Total France métropolitaine	1 651 435	100,00	1 604 109	100,00

Source Agreste

Centré sur les régions de Bretagne et Pays de la Loire et s'étendant aux zones voisines des départements de Deux Sèvres (Poitou Charentes), de l'Orne (Basse Normandie), du Loir et Cher (Centre), le bassin de production Ouest représente en 2010 plus de 70% de la production métropolitaine et 80% des abattages.

1.1.4. Trois bassins secondaires : le Sud-Ouest, le Sud-Est et le Nord

■ **Le Sud – Est**

La région Rhône-Alpes est le cœur d'un bassin de production qui se prolonge au Nord en Bourgogne par le département de la Saône et Loire et en Languedoc Roussillon avec l'abattoir du groupe DUC à Sainte-Julie dans le Gard qui réalise, la quasi totalité des abattages de cette région.

L'ensemble de la production de Rhône Alpes est directement connecté au grand marché de consommation que constitue le Sud-Est de la France.

Il en est de même de celle de l'Auvergne par la localisation à Saint Germain des Fossés (03), de l'abattoir d'Arrivé Auvergne (Groupe LDC) qui réalise 70% des abattages de la région.

Le département de l'Yonne, notamment avec l'abattoir du groupe DUC à Chailley et celui de Laguillaumie à Appoigny, constitue un ensemble un peu excentré et peut-être moins intégré au bassin de production Sud-Est auquel il a été cependant rattaché.

La région PACA présente une production limitée, de l'ordre de 6000 tec, dont la quasi totalité est abattue hors région, d'où son intégration au bassin Sud-Est.

Tableau 5 : Bassin Sud-Est : production et abattages en tec et en % par rapport à la France métropolitaine en 2010				
Région	Production		Abattage	
	Tonnage	%	Tonnage	%
26 - Région Bourgogne	48 738	2,95	81 138	5,06
82 - Région Rhône-Alpes	69 017	4,18	42 872	2,67
83 - Région Auvergne	45 630	2,76	25 324	1,58
91 - Région Languedoc-Roussillon	9 994	0,61	15 568	0,97
93 - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 506	0,39	146	0,01
Total SUD-EST	179 885	10,89	165 048	10,29
Total France Métropolitaine	1 651 435	100,00	1 604 109	100,00

Source Agreste

On considérera donc que le bassin sud-est regroupe les régions Bourgogne, Rhône-alpes, Auvergne et Languedoc -Roussillon, ainsi qu'accessoirement la région Provence Côte d'Azur, dont le niveau de production est faible et qui ne comporte aucune unité d'abattage de taille industrielle.

Le Bassin Sud-Est, constitué pour l'essentiel des régions Bourgogne, Rhône-Alpes et Auvergne, représente 11 % de la production métropolitaine et 10 % des abattages.

■ **Le Sud -Ouest**

Tableau 6 : Bassin Sud-Ouest : production et abattages en tec et % par rapport à la France métropolitaine en 2010				
Région	Production		Abattages	
	Tonnage	%	Tonnage	%
72 - Région Aquitaine	68 997	4,18	68 937	4,30
73 - Région Midi-Pyrénées	38 628	2,34	23 146	1,44
74 - Région Limousin	6 572	0,40	-	-
Total Sud-Ouest	114 197	6,92	92 083	5,74
Total France métropolitaine	1 651 435	100,00	1 604 109	100,00

Source Agreste et DGAL

Ce bassin de production centré sur la région Aquitaine s'étend d'une part en région Midi-Pyrénées dont la production est essentiellement concentrée dans le GERS, et d'autre part en Corrèze dans la région Limousin.

Le Bassin Sud-ouest représente 7 % de la production métropolitaine et 6 % des abattages.

■ **Le Nord**

Tableau 7 : Bassin Nord : production et abattages en tec et % par rapport à la France métropolitaine en 2010

Région	Production		Abattages	
	Tonnage	%	Tonnage	%
31 - Région Nord-Pas-de-Calais	55 907	3,39	27 302	1,70
22 - Région Picardie	34 679	2,10	164	0,01
21 - Région Champagne-Ardenne	30 473	1,85	13 404	0,84
Total Nord	121 059	7,33	40 870	2,55
Total France Métropolitaine	1 651 435	100,00	1 604 109	100,00

Sources agreste et DGAL

Cette zone de production se concentre sur la région Nord -Pas de Calais, les départements de la Somme et de l'Aisne en région Picardie et ceux des Ardennes et de la Marne en Champagne Ardennes.

Cette zone intervient pour 7,3% dans la production métropolitaine, mais ne représente que 2,5% des abattages. Au delà des décalages de sources statistiques différentes, cela tient au fait qu'une partie importante de la production est abattue en Belgique.

Cette zone comprend trois unités d'abattage de plus de 10 000 t, dont deux dans le Nord Pas de Calais et une en Champagne Ardennes, qui effectuent plus de 95% des abattages réalisés dans le bassin.

La production se structure en deux pôles, l'un centré sur l'unité d'abattage des éleveurs de champagne du groupe Gastronome dans la Marne et l'autre centré sur le Nord pas de Calais, où l'interférence avec les opérateurs belges et plus récemment allemands est très forte

Ce bassin qui représente 7,3% de la production métropolitaine et 2,5% des abattages présente la caractéristique d'une forte interférence avec les opérateurs belges et plus récemment allemands qui réalisent la majorité des abattages des volailles élevées dans la zone.

1.1.5. Une contribution marginale des autres régions

Hors les quatre bassins de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Sud-est et du Nord, la contribution des autres régions à la production métropolitaine reste très marginale, avec moins de 2% au total. Seule l'Alsace dont la production est modeste mais qui conserve une unité d'abattage de 10 000 t, fait un peu exception.

1.2. Évolution de la production des différents bassins

L'évolution de production sur la période 2000/2010 (Cf ; tableau 7) connaît des évolutions quelque peu divergentes dans les différents bassins :

- compte tenu de son poids dans la production nationale (73%), l'Ouest connaît une évolution parallèle à la France métropolitaine (-22%),
- le Sud-Est enregistre une baisse plus importante (-26%),

- le Sud-Ouest a une baisse moins importante (- 18%),
- le Nord se singularise par une légère progression (+3%),

Tableau 8 : Évolution de la production de volailles de chair par Bassin

Année	2000	2003		2006		2009		2010	
Bassin	Tonnage en tec	Tonnage en tec	% évolution 2000/2003	Tonnage en tec	% évolution 2003/ 2006	Tonnage en tec	% évolution 2006/2009	Tonnage en tec	% évolution 2003/2010
Ouest	1 573 402	1 377 558	-12	1 187 807	-14	1 171 976	-1	1 208 164	-23
Sud - Est	242 340	213 624	-12	186 519	-13	191 154	2	179 95	-26
Sud Ouest	140 004	134 380	-4	14 737	-15	113 399	-1	114 208	-18
Nord	117 521	539	+1	116 287	-2	118 228	+2	121 066	+3
France métropolitaine	210 943 8	187 777 8	-11	1 684 824	-10	1 622 697	-4	1 651 432	-22

Sources agreste

Compte tenu de la relative stabilité de la production de canards à rôtir, l'évolution de la production dans les différents bassins dépend de l'évolution des productions respectives de dindes et de poulets de chair.

Tableau 9 : Évolution de la production de poulets et dindes des bassins en tec

Type de volaille	Bassin	2 000		2003		2006		2009		2010	
		Tonnage	Tonnage	% évolution 2000/ 2003	Tonnage	% évolution 2003/ 2006	Tonnage	% évolution 2006/ 2009	Tonnage	% évolution 2000/ 2010	
Poulets de chair	Ouset	734 365	668 692	-9	577 592	-14	664 993	15	689 513	-6	
	Sud-Est	135 246	126 153	-7	118 346	-6	126 434	7	128 677	-5	
	Sud-Ouest	109 966	106 218	-3	91 638	-14	88 427	-4	89 489	-19	
	Nord	79 646	79 795	0,2	79 446	-0,4	86 660	+9	90 118	+13	
	France métropoli.	1 082 522	1 002 533	-7	884 325	-12	983 965	11	1 015 565	-6	
Dindes	Ouest	644 413	534 034	-17	440 259	-18	374 070	-15	349 561	-46	
	Sud-Est	77 435	60 008		40 686	-32	39 458	-3	29 272	-62	
	Sud Ouest	10 103	7 225		5 608	-22	5 361	-4	5 236	-48	
	Nord	27 879	29 168		28 132	-4	22 694	-19	22 007	-21	
	France métropoli.	763 544	634 604	0	518 974	-18	417 914	-19	405 513	-47	

Source agreste et DGAL

La production de dindes s'inscrit dans un fort mouvement de baisse dans l'ensemble des bassins, à l'exception du Nord qui enregistre une certaine stabilité dans la première partie de la période, pour une production qui au demeurant reste de faible volume.

La production de poulets de chair montre une évolution parallèle dans l'Ouest et dans le

Sud-Est, respectivement -6% et – 5% sur la période 2000/2010. Cette évolution a été marquée par une forte chute avec la crise de la grippe aviaire et une reprise depuis 2006 qui ramené la production de 2010 à un niveau proche de celui de 2000.

Le Sud-Est n'a pas connu cette reprise ; la production de poulets de chairs continue à décroître d'où une chute de 19% sur l'ensemble de la période 2000/2010.

Le NORD-EST n'a pas connu de chute de sa production de poulet de chair pendant la crise aviaire et a enregistré depuis une reprise supérieure à celle des autres bassins, d'où une progression positive de 13 % sur la période, très au dessus de celle de la France métropolitaine qui baisse de 6%.

Ainsi sur la période 2000/2010 :

- **la baisse de la production dans l'Ouest (-23%) et le Sud -Est (-26%)** est due pour l'essentiel à la baisse continue de la production de dindes, la production de poulets de chair enregistrant une augmentation depuis la fin de la crise de la grippe aviaire,
- **la baisse de la production (-19%) dans le Sud-Ouest** est majoritairement due à la baisse de la production de poulets de chair, qui n'a pas connu de reprise depuis la fin de la crise aviaire et enregistre au final une chute de 19% sur la période 2000/2010,
- **le NORD connaît une légère progression** de sa production (+3%) par suite d'une forte reprise de sa production de poulets après la crise aviaire et de son maintien pendant celle-ci ; la production de dindes qui s'était maintenue antérieurement a fortement chuté depuis 2006 (-21%).

2. Caractéristiques des différents bassins

2.1. Caractéristiques communes aux différents bassins

2.1.1. Au niveau de la production

- **Des ateliers de taille relativement modeste, avec des éleveurs vieillissants et un parc de bâtiments ancien.**

Dans l'attente de l'exploitation des résultats du RGA 2010, les principales connaissances sur la structure des exploitations avicoles françaises sont issues des résultats de l'enquête aviculture de 2008 et de l'exploitation qui en a été faite par l'ITAVI dans l'étude « caractérisation des exploitations avicoles françaises à partie de l'enquête aviculture 2008 ».

On peut en dégager trois caractéristiques essentielles des exploitations productrices de volailles de chair : (i) des unités d'élevage qui restent modestes, (ii) des éleveurs relativement âgés et (iii) un parc de bâtiments ancien

- Des unités d'élevage qui restent de taille modeste

En 2008, la surface moyenne par région des bâtiments poulet de chair de type standard variait entre 1150 et 1350 m² par exploitation, seules les régions Bretagne (1817 m²), Pays de la Loire (1515m²) et Poitou Charentes (1515 m²) présentaient une surface moyenne un

peu plus élevée. De plus on peut observer que la taille moyenne des ateliers avicoles ne s'accroît pas avec celui de l'exploitation, seules les exploitations de moins de 1ha ayant une capacité moyenne supérieure (1813 m² contre environ 1050 à 1250 m² pour les autres).

De fait, l'exploitation productrice de volailles de chair dispose en moyenne d'un poulailler, voire de deux, ce qui correspond souvent à l'emploi permanent de 0,5 UTA³.

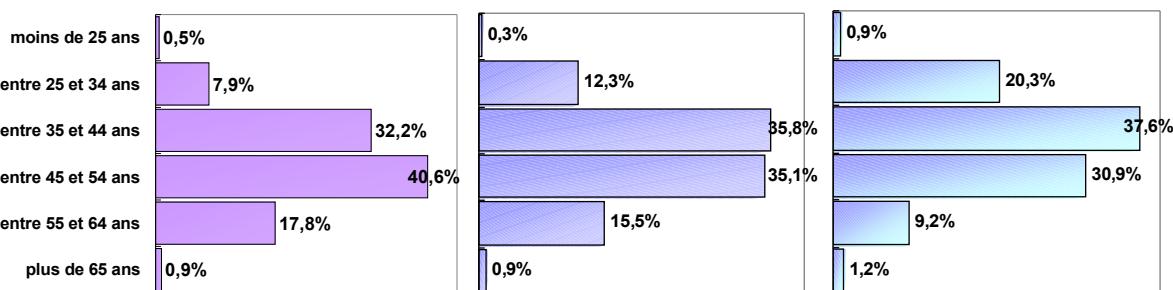
La taille des élevages français de volailles de chair, estimée à 17 000 poulets en moyenne en 2008, reste encore très inférieure à celle de leurs principaux concurrents européens (28 000 en Belgique, 59000 aux Pays bas, 60000 en Allemagne) ce qui est considéré comme un handicap de compétitivité⁴.

Cela confirme le statut d'atelier complémentaire de l'atelier avicole, occupant à temps partiel un membre de la famille et concourant pour une part minoritaire au revenu de l'exploitation⁵.

Tous les experts entendus par la mission ont souligné la nécessité de renforcer la professionnalisation des exploitants qui est souvent corrélée à l'importance que prend l'atelier avicole dans le revenu de l'exploitation et dans l'emploi de main d'œuvre permanente qui reste très majoritairement familiale.

➤ *Des éleveurs vieillissants*

Distribution des âges depuis 2000 (en % du nombre exploitations) des chefs d'exploitations avicoles (y compris poules pondeuses)



L'étude ITAVI susvisée, note que «la diminution de la part des jeunes aviculteurs entre 25 et 34 ans qui ne représentent plus que 8% en 2008, couplée à l'accroissement de la part des aviculteurs entre 55 et 64 ans (18%), souligne le vieillissement de la population d'éleveurs avicoles.

Cette observation vaut pour toutes les productions avicoles (chair, ponte, gras), l'âge moyen des éleveurs étant très proche dans chacune de ces catégories (46,4 ans dans l'ensemble des filières et 46,3 dans la filière chair).

³ En 2008, plus de deux tiers des exploitations de volailles de chair emploient moins d'une UTA « avicole »

4 Voir étude CGAAER et AND/ITAVI sur compétitivité de la filière volailles de chair

5 En 2008, le revenu de l'atelier aviculture ne représente plus de la moitié du revenu de l'exploitation que dans seulement 58% des exploitations.

Ce vieillissement concerne la quasi-totalité des régions, seule l'Auvergne présente en 2008, une majorité d'éleveurs de moins de 45 ans, les autres régions ayant entre 54 et 63 % d'éleveurs de plus de 45 ans.

Ce vieillissement des éleveurs va de pair avec celui du parc de bâtiments : «**les éleveurs vieillissent avec leurs bâtiments**».

➤ *Un parc de bâtiments ancien*

En 2008, selon l'étude ITAVI déjà citée, l'âge moyen des bâtiments en volailles de chair fermée, est de 28,2 ans; 18,5% ayant plus de 30 ans et ceux de moins de 10 ans ne représentant que 12% du parc.

C'est le résultat d'un taux de construction faible et inférieur au taux de disparition des bâtiments.

Selon l'enquête ITAVI sur les bâtiments, le taux de construction reste inférieur à 1% depuis 2002 et depuis 2000, il a toujours été inférieur au taux de disparition des bâtiments.

Le taux de disparition diminue régulièrement depuis 2003 où il atteint le pic de -5,5 % pour remonter à -1,4% en 2009.

Parallèlement, on observe une augmentation du taux de rénovation, qui a atteint 3,9% en 2008 et 7,8% en 2009 contre 1,5% en moyenne sur la période 2005-2007.

Peu enclins à s'engager dans la construction de bâtiments neufs, les éleveurs semblent au contraire se tourner vers la rénovation d'un parc de bâtiments en moyenne âgés.

➤ ***Des résultats économiques régulés par la contractualisation, modulés par les performances techniques et n'assurant qu'une rentabilité limitée des investissements.***

➤ *Des résultats régulés par la contractualisation*

La production dont la planification est commandée par l'abattoir, se fait dans le cadre d'une contractualisation qui protège l'éleveur de la volatilité des prix.

C'est le cas des contrats MPA (marge-poussin-aliment) où «l'intégrateur» fournit les poussins et l'aliment et où l'éleveur perçoit une marge sur chaque animal, à partir de laquelle il doit couvrir ses charges de fonctionnement et de structures et dégager un revenu.

C'est aussi le cas lorsque l'éleveur achète les poussins et l'aliment et reçoit le produit de la vente des volailles, dans le cadre d'un contrat passé avec un groupement ou une coopérative, qui comporte une clause d'indexation du prix de vente sur le prix des aliments et des poussins. Le groupement ou la coopérative assure la programmation de la mise en production, la commercialisation des animaux et l'encadrement technique de l'éleveur

Ces contrats protègent les éleveurs de la volatilité des cours des matières premières, ce qui dans le contexte actuel peut être considéré comme un avantage.

Ces types de relations contractuelles sont cependant critiqués par certains qui considèrent qu'ils déresponsabilisent l'éleveur et surtout qu'ils n'incitent pas suffisamment à amélioration des performances techniques. Selon eux, ce système n'inciterait pas suffisamment à l'utilisation d'aliments de qualité plus chers mais permettant des indices de consommation plus faibles. Dès lors que la marge poussin-aliment est fixée, le fournisseur rechercherait plutôt une baisse du coût de revient de l'aliment qu'une amélioration de sa qualité.

C'est la position soutenue par des groupements du Nord qui livrent à des industriels belges à des prix fixés en référence au marché de DEINZE. Toutefois, afin de protéger leurs éleveurs contre la fluctuation importante des cours observés sur ce marché, ces groupements ont mis en place des caisses de péréquation.

➤ Modulés par les performances techniques de l'éleveur

L'enquête avicole annuelle réalisée par les chambres d'agriculture du Grand-Ouest sur 20 départements de l'ouest et du Nord⁶, montre une grande différence de résultats entre les éleveurs du quartile supérieur et ceux du quartile inférieur.

Dans cette enquête la marge brute moyenne en €/m²/an dégagée en bâtiment spécialisé en poulet standard, toutes souches confondues, est en 2009/2010 de 30,33 €. Les éleveurs du quartile supérieur obtiennent en moyenne une marge brute de 42,90€/m²/an, plus de deux fois supérieure à celle du quartile inférieur.

Cette différence tient aux performances techniques (indices de consommation, % de pertes, % de saisie, durée du vide sanitaire), qui font que les éleveurs du premier quartile ont une production de viande supérieure (278,8 KG/M²/an contre 220,9 g/m²/an) et des charges opérationnelles moindres 12,84 €/m²/an contre 19,48€/m²/an).

Ces performances techniques et économiques sont largement dépendantes :

- des bâtiments qui influent directement sur les performances des animaux et le niveau des charges opérationnelles et,
- de la compétence de l'éleveur qui en dépit d'un encadrement technique assez dense et d'un itinéraire technique préétabli, conserve un rôle prépondérant dans le suivi et la conduite des lots.

➤ Un retour sur investissement long

Tableau 10 : Rentabilité d'un investissement en bâtiment neuf						
Type de production	Poulet ou dinde standard		Canard standard		Label	
Catégorie d'éleveurs	Moyenne	Les 50% meilleurs	Moyenne	Les 50% meilleurs	Moyenne	Les 50% meilleurs
Solde avant annuités en €/m ² /an	20,7	29,8	30,3	37,5	23,8	31,1
Investissement en €/m ²	190		280		190	
Amortissement financier sur 10 ans au taux de 4%	23,42		34,52		23,42	
Solde disponible	-2,72	6,38	-4,32	2,98	0,38	7,68

6 Résultats de l'enquête avicole 2009-2010 Chambre d'agriculture du grand ouest – décembre 2010

Les simulations qui accompagnent les résultats de l'enquête avicole des chambres d'agriculture du grand ouest montrent que seuls les aviculteurs les plus performants peuvent rentabiliser la construction d'un bâtiment neuf.

Si on fait l'hypothèse qu'en poulet standard, 3 bâtiments de 1250 m² emploient une UTA à plein temps, les simulations ci dessus conduiraient, pour un aviculteur qui obtiendrait des résultats égaux à la moyenne des 50% les meilleurs, à un disponible annuel de 6,38x3750=23725 €/UTA et ce pour un investissement de 750 à 800.000 €.

En fait, lors de nos visites de terrain, il a plutôt été question de 200€/m² en poulet standard et une durée nécessaire d'amortissement de 11/12 ans.

Par contre, la rénovation semble beaucoup plus rentable. En effet, même si elle ne permet pas toujours des performances aussi élevées qu'un bâtiment neuf, l'investissement sera très inférieur et présente une « rentabilité » plus élevée et des besoins de financement moindres. On comprend donc que ce soit une option privilégiée par des nombreux aviculteurs (Cf ; L'évolution du taux de rénovation).

Le montant du financement nécessaire et une durée de retour sur investissement relativement longue sont des freins à la construction des bâtiments neufs et au renouvellement d'un parc ancien.

■ **Une réglementation « environnementale » très critiquée par les éleveurs,**

Dans tous les bassins de production, les éleveurs se plaignent des contraintes que leur impose la réglementation « environnementale ».

Elle concerne plus particulièrement trois grands domaines qui font chacun l'objet d'une directive européenne : (i) la qualité des eaux avec les directives cadre sur l'eau (DCE) 2000/60/CE et nitrates 91/676/CEE, (ii) les installations classées qui seront désormais régies par la directive IED 75/2010 du 24 novembre 2010 qui se substitue à la directive IPPC d2008/1 du 15 janvier 2088 et, (iii) le bien être animal objet de la directive 2007/43 du 28 juin 2007.

L'idée est assez couramment avancée par les professionnels que la France aurait une application plus rigoureuse des ces directives, allant souvent au-delà des exigences européennes, générant ainsi des distorsions de concurrence .

Si cela est vérifié pour le seuil de passage de la déclaration à l'autorisation pour les élevages de volailles, qui est de 30 000 animaux en France alors que la directive IPPC en fixe le minimum à 40 000, il n'en est rien pour le bien-être animal. En effet dans ce domaine, l'arrêté du 28 juin 2008 pris en application de la directive 2007/43, est totalement calé sur les normes minimales imposées par celle-ci.

Les exigences environnementales liées à la qualité des eaux s'expriment de manière contraignante dans les zones à fortes densité d'élevages et sont donc particulièrement

prégnantes dans le bassin «ouest». Elles seront en conséquence analysées dans les caractéristiques spécifiques aux différents bassins.

La réglementation sur le bien-être animal induit un accroissement du coût des investissements par animal qui s'exerce à priori de la même manière dans l'ensemble des Etats de l'Union européenne.

La réglementation sur les installations classées est unanimement critiquée par les éleveurs et leurs représentants, tant pour la longueur des délais de la procédure d'autorisation qu'en raison des faibles marges offertes pour faire évoluer l'élevage sans nouvelle procédure d'autorisation.

La loi de modernisation agricole a d'ailleurs induit des évolutions en la matière, puisque :

- l'article 29 a créé l'article L 512-2-1 du code de l'environnement qui encadre les délais de la procédure d'autorisation, **avec l'objectif de les limiter à un an**
- le décret 2011/63 du 17 janvier 2011 relatif au regroupement et à la modernisation de certaines installations d'élevage, pris en application de la l'article 28 de la loi de modernisation, permet à des installations bénéficiant d'une autorisation d'atteindre par regroupement ou modernisation, le seuil de 40 000 volailles sans nouvelle demande d'autorisation.

L'opposition à ces évolutions qui s'est manifestée lors du débat parlementaire sur la LMA démontre si nécessaire, l'exigence environnementale forte de la société. Il est illusoire d'envisager un développement de la production de volailles de chair dans le cadre d'un abaissement des exigences environnementales.

La question reste posée de la possibilité d'avoir une réglementation qui conjointement offre à l'éleveur la souplesse nécessaire au développement de son activité et satisfasse à des exigences environnementales fortes.

Cette voie difficile ne peut être explorée que si les éleveurs et leurs représentants s'approprient pleinement les exigences environnementales de la société et si les défenseurs de l'environnement reconnaissent la nécessité de maintenir une activité d'élevage répondant aux exigences de compétitivité qu'imposent la concurrence intra-européenne et mondiale.

2.1.2. Au niveau de l'abattage-découpe-conditionnement

■ ***Des rapports jugés difficiles avec la grande distribution***

Pratiquement tous les responsables d'unité d'abattage-conditionnement-découpe rencontrés se sont plaints de relations difficiles avec la grande distribution.

Dans un contexte marqué par une hausse importante du prix des céréales, ils font part de leur quasi impossibilité de reporter l'augmentation de leurs coûts dans leurs prix de vente. La marge des éleveurs étant, au moins à court terme protégée par le système de contractualisation en vigueur, c'est le maillon abattage-découpe-conditionnement qui subit le plus directement les effets de la hausse des prix des matières premières. Conscients qu'une augmentation trop rapide des prix au consommateur pourrait avoir des répercussions sur le

volume des ventes, les responsables d'entreprises souhaiteraient que le secteur de la distribution participe au lissage des prix au consommateur en partageant avec eux des baisses de marges.

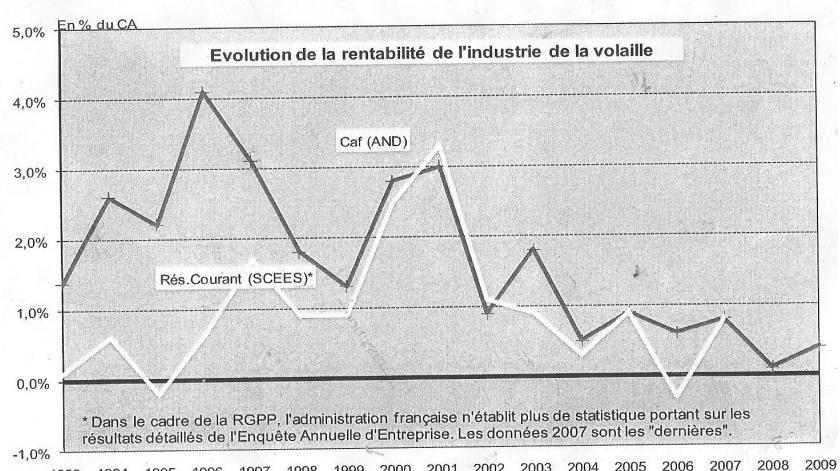
L'accord du 3 mai 2011 signé à l'initiative et sous l'égide du ministre de l'agriculture, a pour objet une prise en compte de ces hausses en prévoyant des seuils de déclenchement de négociation.⁷

Les responsables d'entreprises françaises, outre la concurrence qu'ils se font entre eux, sont aussi exposés à la concurrence d'entreprises étrangères notamment belges et allemandes qui apparaissent comme très compétitives sur certains segments de marché (Cf les rapports sur la compétitivité de la filière du CGAAER et de l'AND-ITAVI)

Les segments de marché tel que celui du poulet label (17% des abattages de poulet de chair) où s'exerce prioritairement une compétitivité produit, restent minoritaires et connaissent depuis 3 ans une stagnation voire un déclin qui rompt avec la croissance de la décennie antérieure.

On peut faire l'hypothèse que dans un contexte économique relativement difficile, marqué par la stagnation voire la diminution du pouvoir d'achat de nombreux consommateurs et une concurrence renforcée sur le marché communautaire et international, le secteur de l'abattage-découpe-conditionnement subira durablement une pression sur ses prix de vente qui le poussera à rechercher une compétitivité prix dans la baisse de ses coûts.

■ La recherche d'un abaissement des coûts



Dans tous les bassins, les responsables d'unité d'abattage-découpe-conditionnement, notamment ceux produisant de la volaille standard, sont engagés dans une recherche d'abaissement de leurs coûts fondée d'une part sur l'accroissement de la productivité du travail et d'autre part sur l'écrasement des charges fixes par un volume de production supérieur.

7 La négociation est ouverte pour le secteur volaille lorsque sont les conditions suivantes sont réunis simultanément :
- l'indice ITAVI « aliment poulet standard » calculé sur la référence base 100 janvier 2006 franchit, pendant 3 mois consécutifs, un pallier de plus (ou moins) 10% par rapport au même mois de l'année précédente,
- le rapport de l'indice des prix industriels calculé à partir de l'indice des prix de production industrielle IPPI « viande de poulet » et des prix de l'alimentation animale volaille calculé à partir de l'indice ITAVI « aliment poulet standard » se situe à plus de 10% au delà ou en deçà de la référence 100 en moyenne glissante 2

Toutefois, la dégradation des taux de rentabilité observée dans le secteur depuis le début des années 2000 et qui sont désormais inférieurs à 1% du chiffre d'affaires, constitue un frein à l'investissement (Cf graphique supra).

■ **Un maintien du nombre d'abattoirs de poulets, à l'exception des petits**

Si on assiste à une très forte diminution des très petits abattoirs de poulets, le nombre d'abattoirs petits et moyens se maintient, ainsi qu'en atteste l'évolution de la répartition du nombre abattoirs par classe de tonnage entre 2003 et 2010.

Tableau 11 : Évolution du nombre d'abattoirs de poulets de chair								
Classe de tonnage	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Moins de 2000 T	216	210	190	182	165	154	123	105
2000 à 5000 T	11	10	12	15	15	14	14	12
5000 à 10 000 T	13	14	13	13	10	11	11	13
10 000 à 20 000 T	19	18	17	16	17	19	19	16
Plus de 20 000 T	14	13	13	11	14	13	12	15
TOTAL	273	265	245	237	221	211	179	161

Source SSP: enquête auprès des abattoirs de volailles et lapins

En fait, la zone de collecte d'un abattoir se limitant généralement à un rayon de l'ordre de 80 km, son volume d'abattage se trouve donc limité par la densité des élevages de cette zone.

Il en résulte que :

- seules les zones à forte densité d'élevage sont susceptibles de rentabiliser des unités de grande taille,
- compte tenu du vieillissement des éleveurs et de son corollaire, le faible renouvellement du parc de bâtiments, les abattoirs sont en recherche d'éleveurs pour maintenir un flux d'approvisionnement optimum.

Cette conjoncture d'une forte demande de volailles et plus particulièrement de poulets de chair, par les abatteurs-conditionneurs a permis aux éleveurs de maintenir leurs marges dans un contexte de hausse des prix des céréales et assez fréquemment de bénéficier de la part des intégrateurs d'aides à la construction de nouveaux bâtiments.

■ **Une concentration des abattages de dindes dans un nombre limité de «grandes unités»**

La diminution de la production de dindes s'accompagne d'une diminution du nombre unités d'abattage.

Paradoxalement, au-delà de la diminution du nombre des très petits abattoirs, on observe une diminution des abattoirs de plus de 20 000 tonnes, alors que le nombre de ceux de 5 à 10 000 et de 10 000 à 20 000 tonnes est relativement stable.

En fait les abattoirs de plus de 20 000 tonnes, concentrent en 2010 plus de 60 % des abattages et compte tenu des restructurations en cours, cette concentration va s'accélérer en 2012.

Tableau 12 : Évolution du nombre d'abattoirs de dindes								
Catégories de tonnage en tec	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Moins de 2000 T	215	212	195	180	166	153	131	115
2000 à 5000 T	5	5	5	4	4	3	3	2
5000 à 10 000 T	5	6	5	5	3	6	4	5
10 000 à 20 000 T	5	6	7	7	7	6	6	6
Plus de 20 000 T	15	14	13	12	11	10	9	9
TOTAL	245	243	225	208	191	178	153	137

source Agreste : enquête auprès des abattoirs de volailles et lapins

Compte tenu :

- de la fermeture en novembre 2010 par LDC de l'abattoir STAM à Chantonnay (85) avec le transfert des abattages sur l'abattoir LDC-Arrivé de St Fulgent (85),
- l'arrêt programmé par LDC des abattages de dindes à Branges (71) et leur transfert sur l'abattoir de Corico, repris par LDC en mai 2010,
- de la fermeture par Gastronome de l'abattoir de LUCHE-PRINGE (72) avec transfert des abattages sur le site de MONCOUTANT,

la part des abattoirs de plus de 20 000 tonnes dans les abattages de dindes devrait dépasser 70% en 2012.

Tableau 13 : Projection des abattages de dindes en 2012 sur la base des tonnages 20110

Catégorie de tonnage en tec	2010		Projection 2012			
	Nb d'abattoirs	Tonnages en %	France Métropolitaine		Ouest	Sud-Ouest
Pus de 20.000	9	62,8	10	71,2	9	1
10 - 20.000	6	23,9	3	17,4	3	
5 -10.000	4	9,6	3	7,7	3	
Total	20	96,4	17	96,4	16	1

Sources 2010 : DGAL

Toutefois la restructuration des abattoirs de dindes n'est pas terminée, car nombre d'entre eux sont actuellement en sur-capacité; **le nombre d'unités d'abattages de dindes devrait donc dans les années à venir, diminuer encore dans l'Ouest.**

Plusieurs groupes ne disposant plus aujourd'hui que d'un seul abattoir de dindes, la poursuite de la restructuration passe soit par l'abandon de cette production par certains groupes soit par des accords intergroupes. Sachant qu'ils sont contraints de conserver une offre « dinde » dans leur gamme de produits, il y a certainement là un facteur de ralentissement de la nécessaire restructuration du secteur qui conditionne largement l'avenir de la production.

2.2. Les éléments de différenciation des bassins

2.2.1. Le poids relatif des différentes productions

Tableau 14 : Répartition de la production de volailles de chair par grande catégorie de produits en 2010

	Ouest		Sud-Est		Sud-Ouest		Nord		France métropolitaine	
	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%
Poulets de chair	693.312	59,1	128.609	76,2	89.476	81,5	90.109	79,6	1.015.564	64,5
Dindes	351.306	30	25.186	14,9	5230	4,8	22.006	19,1	405.314	25,44
Canards à rôtir	98.974	8,4	72.71	4,3	4947	4,5	363	0,3	112.100	7,1
Ensemble volailles de chair, hors poules et coqs de réforme	1.172.985	100	168.803	100	109.742	100	113.192	100	1.575.039	100

Source agreste

Les trois bassins du Sud-Est, du Sud-Ouest et du Nord sont très majoritairement orientés vers la production de poulet de chair qui représente plus de 75% de la production.

Dans l'Ouest, la production de poulet reste majoritaire (59,1%) mais dans une proportion moindre compte tenu des parts respectives des dindes (30,2%) et des canards à rôtir (8,4%). L'Ouest concentre en effet 86 % de la production métropolitaine de dindes et 88% de la production de canards à rôtir.

Tableau 15 : Estimation de la part du label dans les abattages de poulet de chair en 2010

Bassins	Nombre de volaille abattues en 1000 têtes		% du label dans les abattages de poulets
	Poulet	Poulet label	
Ouest	572.898	44.747	7,8
Sud-Est	83.528	16.536	19,8
Sud-Ouest	51.584	24.834	48
Nord	25.867	1908	7,4

Bien que plus de la moitié des poulets label soit produite dans l'ouest, cette production ne représente qu'une faible part de la production de poulets de ce bassin ; De même dans le bassin Nord, la production de poulets label est très minoritaire.

Par contre le poulet label représente près de la moitié de la production de poulets de chair du Sud-Ouest. Il tient également une place significative dans le sud-est, avec près de 20% de la production de poulets de chair.

Par ailleurs il convient de souligner la place importante du poulet export congelé dans la production de l'Ouest. Ainsi, en 2010 les exportations de poulets congelés vers les pays tiers

du proche et moyen orient, qui sont essentiellement le fait de DOUX et Tilly-Sabco, ont représenté 200 000 tonnes équivalent-carcasse, soit près de 28% de la production de poulet de chair de ce bassin.

Les différents bassins présentent du point de vue de leur production des caractéristiques assez différentes.

L'ouest se caractérise par :

- une production de poulets très majoritairement orientée vers le poulet standard, et dans une proportion qui reste importante (28%) vers le poulet export ; le poulet label bien que représentant la moitié de la production nationale reste minoritaire à l'échelle de l'ensemble du bassin, avec cependant une place relative plus importante dans la région des Pays de la Loire
- une production de dinde importante (30%) et une production de canard à rôtir significative (8,5 %), le bassin assurant 87% de la production métropolitaine dans chacune de ces productions.

Le Sud Est, tout en conservant une production de dindes (15%) est majoritairement orienté vers le poulet standard, avec une production significative (20%) des poulets label.

Le Sud-Ouest est essentiellement producteur de poulets avec une orientation très marquée (48 %) vers le poulet label.

Le Nord conserve une production significative de dindes (20 %) et est très majoritairement orienté vers le poulet standard, le label étant marginal.

2.2.2. La densité de la production et la pression environnementale

■ *Une forte densité d'élevages dans l'ouest*

Dans les régions Bretagne et Pays de La Loire, qui constituent le cœur du Bassin Ouest, pratiquement tous les départements à l'exception de la Loire Atlantique (426 205 m²) ont en 2008, un parc de bâtiments volailles de chair supérieur à 500 000 m², les quatre départements bretons dépassant 850 000 m², ainsi que la Sarthe et la Vendée.

Cela atteste d'une densité de la production que l'on ne retrouve pas dans les autres bassins où, dans les département les plus denses, le parc de bâtiment atteint des surfaces de l'ordre de 150 à 200 000 m². Seuls les départements des Landes et de la Drôme se distinguent avec des superficies respectives de 368 000 m² et 290 000 m².

Ces élevages doivent respecter des limites d'épandage d'effluents renforcées par l'adoption d'une règle relative à la fertilisation phosphorée dans le SDAGE 2010-2015 du bassin Loire Bretagne.

Une forte densité d'élevages pose donc le problème de la gestion des effluents eu égard aux normes qu'imposent les règles prises en application de la directive nitrate 91/676/CEE et de la directive cadre sur l'eau (DCE) 2000/60/CE.

Tableau 16 : Départements ayant un parc de bâtiment de volailles de chair supérieur à 100 000 m² en 2008

Bassins	Départements	poulets de chair	dindes	Canards à rôtir	Total
Ouest	Côtes d'Armor	634 616	337 653	37 900	1 010 169
	Finistère	701 759	296 162		997 921
	Ille et Vilaine	395 899	143 138	336 387	875 424
	Morbihan	658 804	825 036	105 207	1 589 047
	Loire atlantique	277 293	98 641	50 271	426 205
	Maine et Loire	269 007	98 537	135 984	503 528
	Mayenne	406 231	78 756	37 119	522 106
	Sarthe	785 190	260 454	49 745	1 095 389
	Vendée	704 786	302 862	284 951	1 292 599
	Deux Sèvres	334 098	163 319	49 103	546 520
	Manche	128 704			128 704
	Orne	81 466	48 551		130 017
Sud-est	Loiret	138 204	55 674		193 878
	Loir et cher	118 146	67 120		185 266
	Ain	118 179		24 516	142 695
	Drôme	227 361	63 330		290 691
Sud - ouest	Allier	154 998			154 998
	Saône et Loire	156 166		22 840	179 006
	Landes	368 175			368 175
Nord	Dordogne	134 248			134 248
	Gers	234 762			234 762
Nord	Nord	197 743			197 743
	Pas de calais	177 023			177 023
		Source exploitation enquête avicole2008 ITAVI/Agreste			

■ Des épandages d'effluents à gérer

La directive nitrate oblige les états membres à établir des programmes d'actions dans les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. Dans ces zones vulnérables qui recouvrent la quasi totalité des bassins d'élevages, les plans d'actions définis par arrêté préfectoral, limitent l'épandage organique d'azote à 170 kg/ha/an sur les surfaces épandables, avec obligation d'établir un plan de fumure assurant l'équilibre à la parcelle et un calendrier d'épandage. Ces normes peuvent s'accompagner de normes limitant les épandages à certaines périodes.

Ainsi dans les zones à fortes densités d'élevage qui sont des zones vulnérables, la croissance des d'élevages peut se trouver contrainte par la norme azote, sauf à ce que l'éleveur développe un traitement de ses effluents qui en permet l'exportation vers des zones à faible densité d'élevage, où la limitation des épandages ne constitue pas une contrainte.

La loi sur l'eau de janvier 1992 a instauré l'établissement dans chaque bassin d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) qui constitue le « plan de gestion » prévu par la directive cadre sur l'eau (DCE).

Le SDAGE du bassin Loire Bretagne pour la période 2010-2015, approuvé par arrêté du préfet de la région Centre, préfet coordonnateur, en date du 18 novembre 2009, instaure une règle « *d'obligation d'équilibre de la fertilisation phosphorée pour les nouveaux élevages et au premier changement notable pour les élevages existants* ».

En application de cette règle, l'étude d'impact qui accompagne la création ou la modification d'un élevage, doit démontrer que l'apport de phosphore ne participe pas à l'enrichissement des sols.

Compte tenu du rapport phosphore/azote (1 pour 1) dans le fumier de volaille et de besoins relatifs en azote et phosphore des principales cultures (par exemple de 3 unité d'azote pour 1 de phosphore pour le blé), la règle d'équilibre de la fertilisation phosphorée entraîne une forte augmentation des besoins en surfaces d'épandage par rapport à ceux qu'impose la norme nitrates.

■ ***Une limitation de la production dans les zones d'excédents structurels***

Dans les cantons en excédent structurel⁸, l'article R811-82 du code de l'environnement fait interdiction à chaque exploitant du canton d'augmenter la quantité d'azote totale produite par les animaux tant que la résorption de l'excédent structurel d'azote lié aux élevages dans le canton n'est pas réalisée. Dans ce cadre, le préfet peut autoriser le regroupement de plusieurs sites d'élevage sur un seul, sous réserve que tous les sites participant au regroupement soient situés en zone d'excédent structurel et qu'ils respectent les conditions fixées par le 5⁹ de l'article R211-81 du code de l'environnement.

De plus lorsqu'après regroupement, la taille de l'exploitation excède certaines limites, une partie des quantités d'azote reprises est prélevée et affectée à une réserve départementale, sauf si les sites regroupés ont été exploités par le même exploitant avant une date fixée par arrêté interministériel.

Ainsi dans les zones d'excédent structurel, un exploitant ne peut accroître la taille de son élevage que s'il dispose du transfert de quantités d'azote antérieurement produites dans le même canton par un autre élevage. A l'occasion de ce transfert une partie sera affectée à la réserve départementale, dès lors que le nombre de m² de volailles de chair dépassera 2400m² pour une exploitation avec 1 UTA, 3300 m² s'il y a 2 UTA sur l'exploitation et 4200 m² s'il en a 3.

Cette réglementation qui fait de la possession de quota d'azote un droit à produire, a généré un marché où ces quotas d'azote s'échangent sur la base de l'ordre de 3,5€ l'unité. Pour un bâtiment de 1250 m² où sont élevés près de 185 000 poulets par an qui produisent environ 5550 unités d'azote, cela représente une dépense de l'ordre de 17 500 €.

Cette règle qui est fondée sur l'hypothèse que tous les effluents sont susceptibles d'être épandus dans la même zone d'excédent structurel, s'applique à tous les éleveurs qu'ils procèdent ou non à des épandages dans la zone.

8 Un canton est considéré en excédent structurel d'azote lié aux élevages lorsque la quantité totale d'effluents d'élevage produite annuellement conduirait, si elle était épandue en totalité sur les surfaces épandables du canton, à un apport annuel d'azote supérieur à 170 kg par hectare de cette surface épandable.

9 Les sites participant au regroupement doivent être conforme aux dispositions du titre premier du livre V, respecter les prescription du programme d'action et l'exploitation qui héberge le site regroupé doit être conforme à l'article L 331-1 du code rural et de la pêche maritime.

Dans sa forme actuelle, la réglementation génère une rente au profit des exploitants fermant leurs ateliers et au détriment des éleveurs en croissance qui voient leurs capacités d'investissement diminuer d'autant. La mission considère que ces financement seraient plus utiles s'ils étaient orientés vers des investissements pour le traitement des effluents, notamment en vue de leur transfert dans des zones susceptibles de les valoriser.

Aussi, la mission se prononce résolument pour une modification de la réglementation qui, tout en maintenant voire en renforçant les exigences pour une gestion de la fertilisation adaptée à une lutte renforcée contre les pollutions, permette une croissance des élevages dès lors que leur impact environnemental est totalement maîtrisé, notamment dans le cas d'un traitement des effluents et leur exportation vers des zones où ils peuvent être valorisés.

- ***La valorisation des effluents, un marché émergent ?***

On assiste dans les zones à forte densité d'élevage à l'émergence d'organisation de circuits de valorisation du fumier sous forme de compost commercialisé dans des zones de grandes cultures où il est apprécié en tant que fumure organique riche en azote et phosphore. Même si le produit de cette valorisation reste encore un apport de revenu limité pour l'éleveur, elle permet de maîtriser le problème de l'épandage des fumiers et des unités d'azote et de phosphore correspondantes. Fortement corrélés à ceux de l'énergie et des produits pétroliers, les prix des engrains chimiques sont entrés dans une période de hausse durable qui devrait favoriser leur remplacement partiel par des compost ou autres produits permettant les mêmes apports en éléments fertilisants.

La mission considère que la consolidation d'une véritable filière de valorisation du fumier par sa commercialisation sous forme d'amendements ou de fertilisants organiques dans des zones de grandes cultures déficitaires en apports organiques, est une des conditions de la poursuite du développement de la production de volailles dans les zones à fortes densités d'élevages.

C'est une orientation indissociable de la modification souhaitée de la réglementation sur les zones à excédents structurels, l'équilibre des apports aux sols pouvant être raisonné sur des bases géographiques beaucoup plus larges qu'actuellement.

- ***Une acceptabilité sociétale en question dans des zones à faible densité d'élevages***

Dans des zones à faible densité d'élevages, en dépit d'un respect strict des normes réglementaires et une bonne intégration paysagère des bâtiments, l'installation de nouveaux ateliers peut se heurter à une opposition farouche et déterminée de certains riverains, relayée par des organisations opposées aux élevages de volailles standard, qualifiés d'industriels.

Ces oppositions trouvent un écho favorable auprès des populations pour qui les modes actuels de production agricole ne correspondent pas à ceux qu'ils ont connus ou à l'image qu'ils souhaitent s'en faire. Ces populations sont de ce fait sensibles à des arguments même erronés, qui mettent en cause l'impact de ce type d'élevage sur le bien-être animal, l'environnement et la qualité sanitaire des produits.

Le rétablissement d'une image positive de l'élevage avicole qui dispose de bons atouts à faire valoir, est dans certaines zones une condition de son développement.

■ **Les coûts des intrants**

Le coût de l'aliment peut accuser des différences significatives selon les bassins en fonction d'une part des conditions d'approvisionnement des usines d'aliment du bétail et d'autre part de la densité des élevages qui influe sur les coûts de livraison. Le prix de l'aliment rendu élevage serait dans le Sud Est ou le Sud-Ouest, supérieur de l'ordre de 10 à 15 €/t à ce qu'il est dans l'Ouest.

De même la structure des accouvoirs induirait pour le poulet standard une différence de coût du poussin l'ordre de 20€ les 1000, entre le Sud-Est et l'Ouest.

Ainsi, du fait de la différence de prix des intrants, le coût de production du poulet standard se trouverait augmenté d'environ 60€/t, ce qui est un handicap de compétitivité sauf à ce qu'il soit compensé par la différence des coûts de transport dès lors que la production vise un débouché de proximité.

Concernant la production de poussins, il convient de noter que la France dispose avec Sasso pour le poulet Label et Hubbard pour le poulet standard, de deux entreprises qui, sur la base d'un « capital » génétique, développent une activité à l'international dans un contexte très concurrentiel où la recherche et l'innovation sont des éléments majeurs de compétitivité. Les investissements afférents ne peuvent être rentabilisés que sur des marchés de masse. De ce point de vue, un marché national important, plus facile d'accès, constitue un facteur favorable, particulièrement lorsqu'il connaît une concentration qui limite les coûts de transaction et de mise en production des poussins.

2.2.3. La structure des unités d'abattage-conditionnement

Tableau 17 : Répartition des abattages de volailles de chair par catégorie d'abattoirs en 2010															
Catégories de tonnage en tec	Ouest			Sud-Est			Sud-Ouest			Nord			France métropolitaine		
	Nb	Tonnage		Nb	Tonnage		Nb	Tonnage		Nb	Tonnage		Nb	Tonnage	
		Volume	%		Volume	%		Volume	%		Volume	%		Volume	%
+ de 30 000	13	624 934	47,7	1	31 637	18,8			-				14	656 571	40,2
20 à 30 000	12	316 988	24,2	1	27 137	16,1			-				13	344 125	21,1
10 à 20 000	14	233 057	17,8	4	56 826	33,8	3	44 023	43,9	3	38 908	93,2	25	383 058	23,4
5 à 10 000	13	93 496	7,1	4	29 515	17,5	4	31 762	31,6				21	154 773	9,5
1 à 5 000	13	31 188	2,4	10	18 781	11,2	6	19 217	19,1	1	1 734	4,2	31	73 498	4,5
- de 1 000	59	9 211	0,7	20	4 353	2,6	50	5 372	5,4	12	1 111	2,7	151	21 985	1,3
Ensemble	124	1 308 874	100,0	40	168 249	100,0	63	100 374	100,0	16	41 753	100,0	255	1 634 010	100,0

Sources données DGAL |

L'Ouest se caractérise par des unités d'abattage de taille plus importante. Il totalise 13 des 14 unités de plus de 30 000 t de la France métropolitaine.

A l'inverse les abattoirs de moins de 10.000 t, réalisent plus de 60% des abattages dans le **Sud-est** et la totalité dans le **Sud-ouest** ainsi que dans le **Nord**. Toutefois, pour ce dernier bassin, il faut prendre en considération le fait qu'une partie importante de la production est abattue en dehors du bassin, notamment en Belgique.

Ainsi que déjà souligné, seules les zones à forte densité de production permettent l'implantation d'unités de taille importante.

La taille de l'abattoir, sous réserve que son approvisionnement permette une utilisation optimale des équipements en 2x7, voire en 3x7, conditionne les possibilités d'une plus grande automatisation des tâches et d'un écrasement des charges fixes, facteurs déterminants pour l'abaissement recherché des coûts.

Entre un abattoir de grande taille (plus de 50 000t) où une partie de la découpe est mécanisée et une unité moyenne (de l'ordre de 15 000t), la différence de coût peut être de 0,15€ par Kg, ce qui est important compte tenu du niveau des marges.

Il faut noter que dans les unités de grande taille tel l'abattoir de Gastronome à Nueil les Aubiers, le nombre de références limite fortement les possibilités d'automatisation du secteur conditionnement voire de la découpe. Ce point est d'ailleurs souligné comme un facteur de perte de compétitivité par rapport à des concurrents étrangers notamment allemands, dans le rapport AND/ITAVI.

La taille des unités d'abattage et les conditions de leur approvisionnement qui déterminent l'optimisation de leur utilisation, constituent un facteur de compétitivité important.

Toutefois le développement ou non des unités d'abattage-découpe dépend de la stratégie des groupes qui prennent en compte outre la profitabilité ou non des unités ainsi que leur localisation eu égard aux possibilités d'accès au marché.

Ainsi la stratégie des groupes qui contrôlent l'abattage, constitue un élément déterminant de l'évolution future des différents bassins de production. Cette stratégie peut être conditionnée par leur situation financière.

Tableau 18 : Chiffres d'affaires et résultats opérationnels des principaux groupes volaillers			
Groupes	CA total en M€	Dont CA volailles produites en France en M€	Résultat opérationnel en % du CA
LDC	2570	1170	3
DOUX	1406	790	4,5
GASTRONOME	761	761	Groupe Terrena
GLON	260	260	Groupe Sofiproteol
RONSARD	129	129	1,5
DUC	167	167	-6
TILLY SABCO	95	95	6,6

2.2.4. Le poids et la place des différents groupes dans chacun des bassins

Au plan de l'ensemble des bassins, en rattachant FSO Gastronome au groupe Gastronome, les 6 premiers groupes ou entreprises (LDC, DOUX, Gastronome + FSO Gastronome, GLON, Ronsard, Duc, Agrial) ont réalisé en 2010, 80 % des abattages.

Trois groupes (LDC, Doux et Gastronome + FSO Gastronome) réalisent à eux seuls, avec 974 600 t, 60 % des abattages.

En fait seuls LDC et Gastronome + FSO Gastronome et dans une moindre mesure Ronsard sont présents dans la majorité des bassins.

Tableau 19 : Part des principaux groupes ou entreprises dans les abattages de volailles de chair en 2010												
Basins	LDC	Doux	Gastro nome	FSO- Gastr.	GLON	Ronsa rd	Tilly Sabco	Duc	Agrial	Total groupe		Ensemble Bassin
										Tonnage	Part dans abattage des bassins	
OUEST	314593	282468	157381		97802	55222	52 381	17314	36465	1013626	77 %	1 308 874
SUD OUEST	14408			78417		3919				96744	96 %	100 374
SUD EST	88855		10101			5882		41332	7562	153 732	91 %	168249
NORD		15772	12605							28 377	68 %	41753
Total	417856	298240	180087	78417	97802	65023	52381	58646	44 027	1292479	80 %	1619250

Source : données DGAL

Le groupes nationaux jouent donc un rôle majeur dans l'évolution des structures d'abattage découpe, qui sont déterminantes pour l'évolution de la production. Toutefois, ils pèsent d'un poids différencié selon les bassins.

- Doux, LDC, Gastronome, et dans une moindre mesure Glon sont des acteurs majeurs dans le bassin OUEST, où Ronsard, Tilly Sabco et dans un moindre mesure AGRIAL interviennent également de manière significative ;
- FSO Gastronome est l'acteur principal du Sud-Ouest où LDC et Ronsard possèdent aussi chacun un unité d'abattage-découpe,
- LDC est l'acteur principal du Sud-Est, DUC étant cependant déterminant dans ces zones d'intervention, (l'Yonne et le Gard) où il n'y a pas d'autres unités d'abattage que les siennes. Gastronome intervient de manière minoritaire au niveau du bassin, mais il est déterminant dans la zone de son abattoir de Grane dans la Drôme.
- Doux et Gastronome interviennent minoritairement dans le Nord où la majeure partie de la production est abattue en Belgique, voire en Allemagne pour les dindes.

2.2.5. Le positionnement sur les différents marchés

■ **Les différents marchés**

En ce qui concerne les marchés extérieurs on peut distinguer les échanges avec les pays tiers de ceux avec les pays membres de l'Union Européenne et réserver une mention spéciale aux marchés frontaliers. En ce qui concerne la marché intérieur, on peut observer que certaines entreprises se déploient plutôt sur un marché régional alors que d'autres visent le marché national, les marchés de proximité et leur corollaire les circuits courts n'ayant pas été retenus dans le champ de l'étude.

➤ Le marché des pays tiers

La viande de volaille est depuis la fin des années 1990, la première viande échangée dans le monde et après une contraction en 2009 (-4%) la croissance des échanges a repris en 2010 pour atteindre 11,3 millions de tonnes, soit 12,2% d'une production estimée à 95,7 millions de tonnes.

Cette expansion a prioritairement bénéficié au Brésil qui réalise désormais 35% des échanges devant les USA (33%). On observe également depuis 2004 l'émergence de la Chine qui avec 9% des échanges est en passe de rattraper l'UE qui régresse à 11%.

La Chine reste cependant importateur net, réalisant 16% des importations ce qui la place au deuxième rang derrière les pays du Moyen Orient et du Maghreb (19%).

Dans ce contexte de croissance de la demande mondiale, les exportations françaises vers pays tiers sont en expansion (+ 18% entre 2004 et 2010). Elles représentent 52% des exportations de volailles en 2010 avec 347,6 milliers de TEC. Ce sont pour 87 % des poulets, principalement congelés, plus particulièrement destinés aux pays du proche et moyen orient. Les viandes congelées de poulet représentent d'ailleurs à elles seules 287,8 milliers de TEC, soit 82% des exportations en volumes de poulets.

Les exportations vers les pays tiers concernent essentiellement le bassin ouest où les exportations de poulets congelés vers les pays du proche et moyen orient représentent en 2010 avec 205 400 TEC, de l'ordre de 30% de la production.

Toutefois ce marché n'est accessible qu'avec l'octroi de restitutions à l'exportation par l'Union européenne. Leur maintien en conditionne la pérennité compte tenu des différences de coût avec les autres exportateurs, notamment brésiliens, amplifiées par les parités monétaires défavorables aux opérateurs français, déjà analysées dans les rapport du CGAAER et de l'AND – ITAVI cités.

➤ Le marché européen

Les échanges avec les pays membres de l'UE attestent de la perte de compétitivité de la production métropolitaine. On enregistre à la fois une baisse des exportations et une augmentation des importations.

Entre 2004 et 2010, les ventes de volailles (animaux vivants, viandes et préparations) ont enregistré une baissé de 21,5 %, passant de 413 800 à 325 000 tec.

Cette baisse est essentiellement due à la chute de près de moitié (-46%) des exportations de

dindes, les autres volailles marquant une relative stabilité, même si le poulet accuse une tendance à la baisse, notamment en ce qui concerne les viandes fraîches.

La baisse pour la dinde et la tendance à la baisse pour le poulet, des exportations vers les pays membres de l'UE impactent plus particulièrement le bassin Ouest, notamment en ce qui concerne la dinde dont il assure plus de 85% de la production métropolitaine.

➤ Les marchés frontaliers

Une des caractéristiques de ces marchés est la vente d'animaux vivants.

Pour le poulet, les exportations d'animaux vivants (40 900 tec en 2010) sont désormais presque aussi importantes que les ventes de viandes fraîches (59 000 tec en 2010). Les exportations de dindes vivantes sont plus variables d'une année à l'autre passant ainsi de 26,1 mille tec en 2009 à 9,7 en 2010.

Ce marché concerne tout particulièrement le bassin Nord, dont la majorité de la production est dirigée vers la Belgique et même l'Allemagne pour les dindes.

➤ Le marché intérieur

• *Un marché en progression*

Dans une consommation individuelle de produits carnés en baisse (87,8 kg ec/ha en 2009 contre 93,4 kg ec/ha en 1999), la consommation de viande de volaille est relativement stable à 24,2 kg ec /ha.

L'accroissement de la consommation de viande de volaille, (+6,5% entre 1999 et 2009), résulte donc de l'évolution démographique.

• *Tiré par la consommation de poulet*

C'est essentiellement le poulet qui progresse, les autres volailles voient leur volume stagner ou diminuer.

Ainsi entre 2005 et 2009, les achats de poulets ont progressé de 4,5%, alors que ceux de dindes régressaient de 18,7% et ceux de canards de 7,8%.

• *Une croissance qui profite aux importations,*

Entre 2004 et 2010, les importations de volailles, tous produits confondus ont progressé de 82% pour représenter en 2010 29% de la consommation indigène brute contre 17% en 2004. Durant la même période les importations de viandes fraîches de poulets (+ 100,3%) et de dinde (+101,4 %) ont doublé. En 2010 on estime que la part des importations dans la consommation de poulets atteint 40%.¹⁰

Les viandes fraîches proviennent en presque totalité de l'Union européenne (Belgique, Pays Bas, Allemagne, Pologne) et l'augmentation très importante des importations, corrélative à la baisse des exportations, atteste d'une forte perte de compétitivité des productions française par rapport à leurs concurrentes européennes.

10 Voir ITAVI Situation de la production et des marchés avicoles – avril 2011.

- *Un marché segmenté où les produits label stagnent et les produits standards et bio progressent*

Les consommateurs s'orientent de plus en plus vers les produits de découpe. Ainsi entre 2004 et 2009, les achats de découpe de poulets par les ménages ont progressé de 11,7% tandis que les achats de poulet PAC ont pratiquement stagné (+1,3%).

Cette évolution induite par les prix relatifs du poulet standard et du poulet label, conduit à une stagnation de la consommation de poulet label à environ 90 millions de volailles par an.

Tableau 20 :Prix moyen d'achat des différentes catégories de viande de poulet en 2010

Catégorie de produits	Poulet entier		Découpe	
	Label	Standard	Label	Standard
Prix au Kg en €	5,02	3,13	10,01	5,77

Source : SYNALAF Bilan économique 2010

Par contre le marché de la volaille bio a connu un développement soutenu au cours des dernières années ; les ventes au détail de volailles ayant progressé de 80% entre 2006 et 2010, pour atteindre 109 millions d'euros. Parallèlement, dans la même période, les mise en places de poulets de chair en mode de production biologiques ont progressé de 67% pour atteindre 700 000 en 2010.

Tout en restant minoritaire, les poulets bio représentent 7% de achats de poulets PAC et 3,5% des achats de découpe en 2010. Le marché de la volaille bio devrait poursuivre sa progression. Cette croissance devrait d'ailleurs être confortée par la nouvelle réglementation européenne qui autorise la production de poulet bio de 72 jours, contre plus de 81 jusqu'à maintenant. Cela devrait diminuer très légèrement l'écart de prix avec le poulet label (5,02 €/kg de prix moyen pour le label en 2010 contre 5,34€/kg pour le bio).¹¹

Y-a-t-il, en conséquence, un risque de voir le poulet label concurrencé par le poulet bio ? L'opinion des opérateurs reste partagée. Certains soulignent qu'en dépit de l'amélioration de l'indice de consommation que permet un élevage en 72 jours, le prix élevé de l'aliment bio maintiendra une différence de prix significative avec le poulet label.

On retiendra que sur le marché national:

- le bassin ouest qui occupe une place dominante sur le marché des volailles standard se trouve confronté à un marché de la dinde en déclin avec un accroissement des importations et à un marché du poulet dont la progression profite prioritairement aux importations,
- la bassin du sud-ouest fortement orienté vers le poulet label risque de voir son développement limité par la stagnation du marché des volailles label,
- la production bio devrait poursuivre sa croissance dans tous les bassins, en profitant notamment de la nouvelle réglementation européenne.

➤ Les marchés régionaux

La production de certain bassins est largement déficitaire par rapport à la consommation régionale (Cf ; tableau 21).

Il apparaît nettement que si l'Ouest se doit de se positionner sur le marché international et

11 Voir SYNALAF bilan économique 2010.

national, les autres bassins disposent à priori d'opportunités sur leur marché régional du fait de leur production très inférieure à la consommation régionale.

Pour le Sud-Ouest, il faut cependant prendre en considération la place importante du poulet label dont la production excède largement la consommation régionale, ce qui implique une commercialisation sur le marché national.

Tableau 21 : Rapport entre abattages et consommation de viandes de volailles dans le différents bassins en 2009,

	Abattages en tec (source agreste)	Population (source INSEE)	Consommation en tec calculée sur la base de 24,3 Kg/ha/an	Abattages/Consommation
Ouest	1 292 475	12 484 277	303 367	4,26
Sud-Ouest	92 083	6 811 957	165 530	0,56
Sud-Est	165 048	16 675 764	405 221	0,41
Nord	40 870	7 721 795	176 704	0,56

Sources Agreste et INSEE

Les achats de volailles se font à 70% dans des GMS et à 12,4% dans des «hard discount», qui sont approvisionnés à partir de plate formes d'approvisionnement qui sont livrées jour pour jour (A pour A). Les unités d'abattage-découpe proches des plateformes des distributeurs supportent des coûts de transport moindres et offrent davantage de souplesse ainsi qu'un allongement de la durée autorisée de vente en magasin jusqu'à la date limite de consommation du fait de temps de transport moindre. Les frais de transport pour livrer à partir de l'ouest une plateforme à Toulouse ou à Marseille sont de l'ordre de 80 à 100 € la tonne, ce qui confère un avantage comparatif à la production locale. Les coûts de transport sont cependant abaissés si les flux sont importants et les équipements logistiques denses.

Ainsi dans un rapport de 2009¹² sur les zones logistiques en France, le Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations, caractérisait :

- l'Ouest comme «excentré et agricole »,
- le Nord frontalier, l'Est frontalier, la métropole parisienne et le couloir rhodano méditerranéen comme des zones à forte densité de logistique de distribution et largement ouvertes à des flux Nord-Sud,
- le Sud -Ouest, notamment la région Midi-Pyrénées comme relativement plus enclavée.

Il apparaît donc que :

- le bassin de l'Ouest , notamment la Bretagne, supporte un certain handicap en matière de logistique,
- les grandes zones de consommation de la région parisienne, du Nord et de l'Est sont largement accessibles à la concurrence des pays du Nord et que le Sud-Est bien que plus éloigné, n'en est pas totalement protégé,
- le Sud-Ouest semble moins accessible à la concurrence des pays du nord et de l'ouest, surtout pour la région midi-pyrénées.

12 La logistique en France : indicateur territoriaux PIPAME septembre 2009.

- **Positionnement des différents bassins sur les différents marchés**

- L'ouest

L'ouest se situe prioritairement sur le marché des pays tiers pour les poulets congelés et sur le marché national pour ses autres productions (poulets standards et labels, dindes, canards). Il est également présent sur le marché européen du poulet standard et de la dinde, avec des flux d'exportation en recul, notamment pour la dinde.

- Le Sud-Est

Le Sud-Est se situe prioritairement sur le marché régional Sud-Est pour ses production tant de volailles label que de poulets standards et de dindes, à l'exception cependant de la Bourgogne dont les productions sont plutôt dirigées vers la région parisienne et le Nord-Est.

- Le Sud-Ouest

Le Sud-Ouest se situe sur un marché national pour les volailles label (poulet fermiers des landes et du Gers, poulet du Sud-Ouest) et prioritairement sur un marché régional pour les volailles standard.

- Le Nord

Le Nord se situe sur un marché frontalier pour les animaux vivants (poulets standards et dindes) et sur un marché régional pour les viandes.

3. Diagnostic stratégique des différents bassins

3.1. L'Ouest

La dynamique de l'ouest se caractérise par :

- Une reprise depuis 2006 (+4%/an) de la production de poulets de chair tirée d'une part par les exportations de poulets congelés sur les pays tiers et la progression de la consommation nationale qui profite cependant prioritairement aux importations notamment de viandes fraîches en provenance de l'UE.
- Une baisse continue et importante de la production (-5%/an) de dindes par suite d'une baisse de la consommation intérieure, d'une augmentation des importations et d'une chute de exportations, notamment vers l'Allemagne.
- Une relative stabilité de la production de canards en relation avec une consommation intérieure stable.

L'avenir du bassin dépend donc de sa capacité à :

- maintenir une accessibilité au marché des pays tiers qui est aujourd'hui dépendante des restitutions,
- améliorer sa compétitivité sur le marché métropolitain de poulets standards,
- stopper la chute de la production de dindes.

- ***Le maintien d'une accessibilité au marché des pays tiers***

Les exportations de poulets congelés vers les pays tiers sont aujourd'hui totalement dépendantes des restitutions sans lesquelles elles ne sont pas viables. Avec plus de 200 000 tec, ces exportations représentent plus de 25% de la production de poulets de l'Ouest. Même si cette production est concentrée en Bretagne, la suppression de ces aides à l'exportation entraînerait une déstabilisation de la production dans l'ensemble du bassin et au-delà dans les autres bassins.

Le maintien, sous une forme ou sous une autre, d'une aide à l'exportation vers les pays tiers, apparaît tout à fait stratégique pour le bassin ouest.

- ***L'amélioration de la compétitivité sur le marché intérieur et européen du poulet.***

D'une manière générale, l'Ouest dispose d'unités d'abattage découpe de tailles relativement importantes dont les bassins d'approvisionnement sont denses et concentrés. Toutefois, l'étendue de leur gamme de références limite les possibilités de mécanisation des opérations de découpe-conditionnement. La productivité s'en trouve limitée d'autant, ce qui amplifie les incidences sur leurs coûts de revient des différences de rémunérations constatées avec le pays à bas coûts de main d'œuvre (Pologne) ou à droit du travail différent (Allemagne).

Dans ce contexte, il est indispensable que les unités d'abattage – découpe soient utilisées à pleine capacité d'où l'importance du maintien et même du développement de la production.

La densité des élevages dans l'ouest et leur impact négatif sur l'environnement ont conduit à l'élaboration d'une réglementation interdisant l'accroissement du nombre d'animaux dans les zones à excédents structurels. Dans ces conditions les éleveurs qui ont le projet de créer de nouveaux poulaillers doivent se procurer des «droits à produire» qui se négocient sur une base de 3,5 € l'unité d'azote.

Or le maintien de la compétitivité du bassin ouest exige un développement de la production dans des élevages à hautes performances. Leur développement passe par un renouvellement du parc de bâtiments ancien et un renforcement du professionnalisme des éleveurs qui va de pair avec une pleine implication dans la conduite de leur élevage en y consacrant la majeure partie de leur temps et en tirant l'essentiel de leurs revenus.

La compétitivité du bassin ouest, dont dépend le maintien d'un solde positif de nos échanges en viande de poulet, ne peut pas être envisagée dans une problématique de décroissance de la production, dont la délocalisation ne pourrait s'opérer qu'au profit d'autres pays européens pour ce qui est des viandes fraîches.

Cette problématique de croissance des élevages et de la production ne peut se faire que dans le cadre d'un respect absolu d'exigences environnementales croissantes dont la traduction réglementaire ne doit cependant pas être un obstacle à l'évolution de la production dès lors qu'elle satisfait à ces exigences.

Il importe que la réforme de la réglementation sur les ZES actuellement en cours, permette et même favorise le développement d'une production aux incidences environnementales maîtrisées.

Le développement d'élevages maîtrisant et valorisant leurs effluents et un renouvellement des bâtiments constituent en tout de cause deux axes stratégiques pour l'avenir de la production de poulets dans l'Ouest.

■ ***L'arrêt de la chute de la production de dindes,***

Même si l'évolution récente semble marquée une certaine stabilisation de la production et un léger redémarrage de la consommation tirée par la progression des achats de charcuterie, la production de dindes connaît depuis plus d'une décennie une chute brutale.

A l'exception des volailles festives qui ne représentent qu'une très faible part du marché, la dinde est valorisée en découpe dans deux catégories de produits :

- le blanc, dont la consommation en frais, notamment sous forme d'escalopes, constitue le débouché principal ; le débouché industriel apparaissant plus comme un marché de dégagement compte tenu des prix qu'impose la concurrence des produits importés d'origine brésilienne ou polonaise,
- le rouge dont la commercialisation sous forme de cuisse d'animaux légers ou encore de sauté reste limitée, les industries de charcuterie en constituant le débouché principal.

Sans que la proportion en soit précisément quantifiée, la restauration hors foyer semble prendre une part plus importante dans la consommation de dinde que dans la consommation de poulet.

Sur ces trois débouchés que sont la consommation à domicile, la restauration hors foyer et la charcuterie industrielle, la viande de dinde française est en concurrence d'une part avec d'autres produits carnés, notamment le poulet, d'un prix moins élevé, et d'autre part avec des produits d'importation offerts à des prix très bas.

L'arrêt de la chute de la production de dindes n'est envisageable qu'avec des gains de compétitivité importants tant au niveau des élevages qu'au niveau des unités d'abattages découpe et le cas échéant avec une meilleure valorisation du «rouge» qui ne peut s'envisager qu'avec des innovations de produits fondées sur une politique de recherche développement active.

Ce scénario optimiste d'un arrêt de la chute de la production de dinde ne peut se réaliser qu'à partir d'unités industrielles modernisées et approvisionnées par des élevages performants.

Il suppose donc une restructuration plus poussée des unités d'abattage-découpe, dans la mesure où elles sont, dans leur majorité, très en dessous (jusqu'à 40 voire 50%) de leur capacité optimale et que les pertes accusées n'incitent pas à leur modernisation.

Sur la base de cette restructuration-modernisation des unités d'abattage-découpe, il serait alors particulièrement pertinent de soutenir:

- la modernisation des élevages ayant de réelles possibilités d'accroître leurs performances techniques et économiques, notamment par la création de nouveaux bâtiments,
- la recherche-développement orientée notamment vers la création de nouveaux produits permettant une meilleure valorisation du « rouge ».

L'avenir de la production de dindes dans le bassin ouest est donc sous la dépendance de la

stratégie des différents groupes sachant que :

- LDC réalise à lui seul plus de 45% des abattages avec quatre unités d'abattage découpe,
- qu'excepté DOUX qui possède encore deux unités d'abattage découpe, les autres opérateurs (Gastronome, Ronsard) ne possèdent plus qu'une seule unité d'abattage découpe,
- que les industriels de la volailles se doivent d'avoir une gamme dinde en complément de leur gamme poulet, dans leur offre à la grande distribution.

La restructuration - modernisation des unités d'abattage-découpe, un développement de la production dans des élevages performants disposant de bâtiments renouvelés et une innovation de produits fondée sur une recherche développement active sont les conditions d'une compétitivité retrouvée sur le marché intérieur et d'un arrêt de la chute de la production.

3.2. Le Sud – Est

Le bassin du Sud-Est est en fait composé de deux zones, une zone « nord » dont l'opérateur principal est le groupe DOUX, qui est prioritairement orienté vers les marchés de la région parisienne et du Nord-Est et une zone « sud » orientée vers le marché rhônalpin et méditerranéen.

En zone sud, de nombreux élevages sont dans un environnement assez fortement urbanisé ou à relativement forte densité de résidences secondaires, où s'expriment des réticences voire des hostilités au développement des élevages.

La proximité des importants marché de consommation que constituent la région parisienne et le nord-est pour la zone nord et les régions rhônalpine et méditerranéenne pour la zone sud, est un atout de taille pour ce bassin où la production a connu la même évolution que le bassin ouest, à savoir :

- redressement de la production de poulet depuis 2006,
- chute continue de la production de dinde.

Par contre les flux logistiques rendent ces marchés de consommation facilement accessibles aux produits de l'Ouest et de l'Europe du nord (Belgique, Pays Bas et Allemagne).

Or, des structures d'abattage-découpe en moyenne de plus petite taille et des coûts d'intrants (aliments et poussins) plus élevés, induisent structurellement un coût de revient plus élevé des produits sortie abattoir.

Le maintien de la production du bassin exige donc que ce surcoût reste inférieur aux avantages que confèrent la proximité des marchés de consommation, notamment en coût de transport et de flexibilité d'approvisionnement des plate-formes de la grande distribution.

Cela suppose des abattoirs modernisés, utilisés à l'optimum de leur capacité et approvisionnés par des élevages performants.

S'agissant de la dinde, la concentration à venir de la quasi totalité des abattages régionaux dans l'abattoir Corico repris par LDC, semble garantir une relative stabilité de la production dans le bassin.

Les groupes nationaux présents dans la région (LDC, DUC, Gastronome, Ronsard, Agrial) doivent à priori être intéressés à conserver des unités d'abattage découpe à proximité des grands marchés de consommation parisien, rhônalpin et méditerranéen, sous réserve cependant que celles-ci disposent d'un approvisionnement qui en garantisse un taux d'utilisation optimal, condition sine qua non de leur rentabilité.

Or le maintien de cet approvisionnement n'apparaît pas toujours assuré, ce qui conduit d'ailleurs les industriels à soutenir la construction de nouveaux bâtiments, facteur limitant du maintien de la production.

L'avenir du bassin passe donc par une politique active de renouvellement du parc de bâtiments qui doit aider à surmonter trois handicaps :

- l'importance des financements à mobiliser, notamment en poulet standard,
- les problèmes d'acceptabilité sociétale et les oppositions farouches que rencontrent certains projets qui pourtant satisfont aux exigences de la réglementation sur les installations classées,
- une certaine méconnaissance par des candidats potentiels à l'installation de la production avicole souvent considérée comme une production d'appoint et qui est par ailleurs peu présente dans le dispositif de formation, notamment pour ce qui est des élevages intensifs.

3.3. Le Sud-Ouest

Par rapport aux bassins Ouest et Sud-Est, le Sud-Ouest connaît une évolution divergente. En effet, la production de poulets de chair a continué de diminuer (-4%) entre 2006 et 2010 alors qu'elle a progressé dans tous les autres bassins.

Cela tient d'une part à la stagnation du marché du poulet label qui représente près de la moitié de la production de poulets du bassin et à la difficulté à maintenir la production de poulet standard.

Le maintien voire le développement de la production de volailles dans le Sud-Ouest dépend de la capacité des opérateurs à :

- développer leur part de marché sur le marché du poulet label,
- relancer la production de poulets standards.

Une présence renforcée des poulets du Sud-Ouest sur le marché du poulet label en stagnation, dépend dans une large mesure du succès que connaîtra ou pas la marque Saint-Sever que viennent de lancer Les Fermiers du Sud-Ouest. En effet, FSO, née d'une alliance entre Gastronome et Maïs-Adour, réalise plus de 75% des abattages du bassin.

Les poulets standards sont commercialisés sur un marché régional par les abattoirs régionaux, dont ils constituent un élément indispensable de leur gamme de produits. De ce point de vue la production de poulets standards apparaît complémentaire de celle de poulet label. Sur le marché régional, le poulet standard produit localement reste compétitif compte tenu des différences des coûts de transport et des autres coûts logistiques qu'occasionnent la reconstitution de palettes d'expédition avec ajout de produits « extérieurs ».

S'agissant du poulet label, les groupements de producteurs pratiquent une politique d'aide à la construction de nouveaux bâtiments soutenue par les conseils régionaux. Le succès de cette politique auprès des producteurs a permis d'enrayer la baisse des capacités de production. En effet, l'agrandissement des exploitations et le niveau de prix des céréales, notamment du maïs, n'incitent pas à la reprise ou au développement des élevages. Cela est encore plus marqué pour le poulet standard, dont les coûts de bâtiments neufs sont trois fois supérieurs et dont la conduite technique est plus sophistiquée que pour le poulet label.

Pourtant, le Sud-ouest offre par ses zones de grandes cultures à faible densité d'élevage l'opportunité d'une valorisation intéressante des fumiers qui constituent un bon fertilisant organique par ses apports d'azote et de phosphore. En dépit d'une faible densité d'élevage et d'un impact environnemental maîtrisé, la production de poulets standards, qualifiés de poulets industriels, peut se heurter à des problèmes d'acceptabilité sociétale qui handicapent l'implantation de nouveaux élevages.

Un dialogue avec les élus et les responsables associatifs s'appuyant sur une information objective et une transparence des pratiques garantissant le respect des exigences environnementales, sont probablement, pour les éleveurs et industriels, le meilleur moyen de rétablir la confiance de l'opinion locale dans cette production même si certaines oppositions resteront en tout état de cause irréductibles.

Le maintien et le cas échéant le développement du bassin Sud-Ouest passe donc par :

- la consolidation d'une politique commerciale active sur le marché du poulet label,
- le poursuite du renouvellement du parc de bâtiments,
- la relance de la production de poulets standards complémentaire de celle de poulet label, pour maintenir une activité suffisante garantissant la rentabilité de plusieurs abattoirs tout en équilibrant leur offre commerciale.

3.4. Le Nord

La bassin Nord dont la majorité de la production est exportée sous forme de volailles vivantes vers la Belgique (poulets et dindes intermédiaires) et l'Allemagne (dindes lourdes), présente la caractéristique d'avoir augmenté sa production (+13%) sur la période 2000-2010, alors que tous les autres bassins enregistraient une baisse sur la même période.

En fait, la production de poulets de chair est tirée par la demande des abattoirs belges. Le bassin Nord est pour les industriels belges, un espace d'approvisionnement de proximité à un prix à priori équivalent à celui servi aux éleveurs belges, puisque la référence en est la cotation sur le marché de DEINZE en Belgique.

A la différence de ce qui est pratiqué dans les autres bassins, la marge poussin-aliment des éleveurs n'est pas garantie, le prix du poulet étant fixé en référence aux cotations de DEINZE, sans indexation avec les prix de l'aliment et du poussin.

Les responsables de groupements rencontrés considèrent que cette formule qui transmet directement à l'éleveur les indications du marché, valorise mieux les performances techniques de l'éleveur. De plus elle incite le fabricant d'aliment à proposer des formules plus performantes dès lors qu'il peut en ajuster le prix, l'éleveur trouvant pour sa part un gain à utiliser un aliment qui permet la pleine expression du potentiel génétique des animaux

Par contre les fortes fluctuations de prix enregistrées sur le marché de Deinze peuvent générer des difficultés de trésorerie aux éleveurs, notamment à ceux ayant réalisés des investissements. Aussi certains groupements ont mis en place des caisses de péréquation visant à lisser le prix payé aux éleveurs qui se trouvent ainsi protégés de trop grandes variations de prix.

La localisation du bassin dans une zone de grandes cultures permet une bonne valorisation des fumiers sans contrainte majeure d'épandage. En effet, l'épandage directe des fumiers d'un poulailler de 1250 m², permet une économie de fertilisants de l'ordre de 8 à 10 000€ qui accroît la marge brute d'élevage d'environ 10%.

La production des élevages performants disposant d'opportunités favorables de valorisation de leurs effluents, se trouve tirée par le développement de l'industrie belge de la volaille dont la compétitivité s'exprime au détriment des industriels français sur le marché métropolitain.

La production de dindes s'est maintenue sur la période 2000-2006 alors qu'elle chutait dans les autres bassins, avant d'enregistrer une baisse de 19% supérieure à celle des autres bassins entre 2006 et 2009.

Suite à la fermeture de l'abattoir de dindes de Lens par Gastronome en 2007, les groupements ont dû trouver de nouveaux débouchés auprès des industriels belges et plus récemment allemands. Dans les deux cas, ils se sont orientés vers des animaux plus lourds, en produisant des dindes intermédiaires (mâles de 16 kg) pour la Belgique et lourdes (mâles de 22kg) pour l'Allemagne. Là encore la production est tirée par la compétitivité de ces industriels, sur le marché européen.

Le dynamisme de la production dans le bassin Nord trouve son origine dans les débouchés que les industriels belges et allemands, très compétitifs sur le marché européen, offrent à des élevages performants qui disposent de possibilités d'épandage leur assurant une bonne valorisation des effluents.

Par contre, la bonne tenue du marché des céréales peut encourager un certain nombre de producteurs à se libérer des contraintes de l'élevage, soit totalement en abandonnant la production de volailles de chair, soit partiellement en modulant le calendrier d'entrée des bandes dans des bâtiments amortis en fonction de l'organisation souhaitée de leur vie professionnelle et personnelle. C'est pourquoi, les groupements cherchent à asseoir le développement de la production sur des producteurs dont l'élevage avicole ne constitue pas une activité d'appoint mais intervient de manière prépondérante dans leur emploi du temps et leur revenu.

Comme dans les autres bassins l'agrandissement de la taille des élevages et une professionnalisation plus poussée des éleveurs constituent un axe stratégique pour le développement de la production.

4. Leviers d'action pour une meilleure compétitivité.

4.1. Formaliser et mettre en œuvre des stratégies de bassin déclinées dans les PRADD

L'analyse qui précède démontre que les domaines où faire porter l'action sont assez largement identiques pour les quatre bassins, avec toutefois des contraintes et des opportunités qui peuvent être différentes d'une région à l'autre. C'est une des raisons pour lesquelles la mission recommande que chaque bassin élabore sa stratégie de développement de la filière, à décliner ensuite dans le PRADD de chacune des régions concernées. Cette stratégie de bassin pourrait se fonder sur une synthèse de plans de production et de collecte associés à chaque abattoir et contribuerait à faciliter la gestion de l'implantation des unités de production avicole dans les zones de chalandise des abattoirs, pour lesquelles seraient mises en regard les besoins en surfaces de bâtiment selon les évolutions des structures de production et les contraintes environnementales. Elle pourrait aussi définir des modalités de valorisation des coproduits et contribuer à l'identification de circuits régionaux et inter-régionaux pour ces produits.

L'élaboration de ces stratégies pourraient être confiées à des comités composés majoritairement de professionnels (groupement d'éleveurs, industriels) et de représentants des Ministres chargés respectivement de l'agriculture (DGPAAT et DGAL) et de l'écologie.

Sans affranchir l'éleveur des procédures de déclaration ou d'autorisation au titre de la législation/réglementation des installations classées, les transcriptions de la stratégie de bassin dans les PRADD amélioreraient la lisibilité des enjeux économiques et environnementaux de la restructuration des exploitations, qui passe le plus souvent par la modernisation de bâtiments existants, par de nouvelles constructions, et par des investissements environnementaux. L'acceptation des PRADD par les pouvoirs publics généreraient pour l'ensemble des partenaires une « ardente obligation » de faciliter les installations et modernisations d'exploitations agricoles satisfaisant aux critères de la stratégie, naturellement dans le respect de la réglementation.

Recommandation n°1 : mettre en place des comités de bassin avicole, désigner un correspondant du Ministre par bassin, définir un mode de gouvernance, fixer un calendrier de formalisation de la stratégie.

4.2. Agir suivant quatre priorités stratégiques

Quelles que soient les dispositifs sur lesquels s'appuieront les pouvoirs publics et les acteurs de la filière pour la conforter, par bassin ou à d'autres niveaux, il résulte des analyses de la mission que les gains de compétitivité dont a besoin l'industrie avicole française pour poursuivre la reconquête de ses marchés passent par les quatre grandes priorités mentionnées dans les synthèses ci-dessous.

4.2.1. Renforcer la professionnalisation de la production

Cette première priorité tend à améliorer les performances techniques et économiques des élevages par incitation à la spécialisation permettant d'obtenir une meilleure implication de l'éleveur au quotidien dans toutes les phases des cycles de production (y compris la valorisation des coproduits), par l'accroissement de la surface de bâtiments par élevage (jusqu'à une occupation de l'éleveur à l'atelier volaille proche du plein temps), par plus de technicité et donc une meilleure formation des éleveurs, par une rénovation du parc de bâtiment en optimisant les performances, notamment énergétiques et sanitaires.

Recommandation n°2 : mobiliser des financements européens du prochain programme de développement rural pour financer des bâtiments neufs, performants sur le plan énergétique et à faible impact sur le milieu naturel, dans des exploitations répondant aux objectifs de professionnalisation qui seront précisées dans les PRADD. Exclure les rénovations des financements.

Une implication de l'enseignement agricole, malheureusement absent sur cette filière, aiderait probablement à ce que plus de jeunes éleveurs formés et performants s'installent comme producteurs de poulets standard, segment du marché où la demande est en croissance et où l'intégration de la filière offre une sécurité à l'éleveur.

Recommandation n°3 : mobiliser l'enseignement agricole dans la sensibilisation et la formation de son public par rapport aux opportunités d'installation en aviculture et dans l'amélioration de l'image du métier, en liaison avec les comités de bassin.

4.2.2. Changer de paradigme en matière environnementale

Comme nous l'avons démontré, la filière avicole fait actuellement les frais d'une régulation de la pression polluante sur le milieu naturel fondée sur la limitation, sur un territoire donné, de l'activité potentiellement polluante. En pratique, les modalités choisies de déclinaison de la directive nitrates non seulement n'incitent pas à investir pour mettre les élevages « aux normes » mais ont provoqué l'émergence d'un marché de « droits à polluer » qui aspire une partie de financements qui pourraient être mieux utilisés. Or, il est bien évident que la satisfaction à tout renforcement des exigences environnementales passe par des investissements qu'il faut financer par des gains de productivité, ce qui souvent entraîne mécaniquement une augmentation de l'optimum économique de la taille des unités de production. Il faut aussi reconnaître que pour la filière il est généralement plus facile de maintenir des élevages dans les zones à fortes densités que d'obtenir de nouvelles autorisations là où l'élevage hors sol ne s'est pas déjà installé.

La mission recommande pour ces raisons de bon sens une évolution de cette politique en encourageant la réduction de la pression de pollution *réelle* sur le milieu. Les installations et restructurations d'exploitations doivent être autorisées dès lors qu'elles réduisent la pression polluante *réelle* sur le milieu naturel. L'exportation des fumiers après compostage vers des régions de culture déficitaires en azote doit être encouragée et développée. Les quantités correspondantes d'azote et de phosphore doivent être déduites de la charge excédentaire

répertoriée pour la ZES considérée. Il faut adapter réglementation et pratiques à la possibilité avérée d'organiser une valorisation des fumiers compostés dans d'autres territoires, et passer d'une logique d'élimination d'un déchet à une logique de valorisation. L'optimisation de la gestion des coproduits est l'un des domaines concernés par l'accélération de la professionnalisation. Elle peut passer aussi bien par des démarches collectives qu'individuelles.

Compte tenu du niveau d'exigence européenne en matière de normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal, qui en font la région du monde aux standards les plus élevés, la mission comprend la revendication des éleveurs d'un strict alignement des standards nationaux sur les normes européennes, afin d'éliminer à ce niveau tout facteur de distorsion de concurrence.

Ces évolutions doivent pouvoir s'appuyer sur une image redressée dans l'opinion de l'image biaisée de l'élevage de volailles standard, qualifié à tort d'«industriel». Non seulement l'élevage de poulets standard permet à qui en a la maîtrise technique de dégager des marges satisfaisantes avec un risque mesuré, mais c'est de très loin le processus de transformation des céréales en protéines animales qui atteint les meilleurs ratios. (Voir note sur l'acceptabilité des élevage de poulets standard en annexe 3)

Recommandation n°4 : Modifier la réglementation relative aux zones d'excédents structurels afin de favoriser le développement d'unités de production aux impacts environnementaux maîtrisés.

Recommandation n°5 : Soutenir la recherche développement sur la valorisation des coproduits, notamment dans les domaines de l'énergie et de la fertilisation et encourager la création de filières économiques de valorisation des ces produits, impliquant les industriels de l'abattage-découpe.

Recommandation n° 6 : Encourager une action concertée des Organisations professionnelles d'éleveurs et des industriels, en faveur d'un rétablissement de l'image dans l'opinion de la production de volailles standard.

Recommandation n° 7 : La mission recommande de s'en tenir aux niveaux des normes définies à l'échelon européen, toute exigence supplémentaire pouvant générer des distorsions de concurrence au détriment des producteurs français.

4.2.3. Poursuivre la modernisation de l'aval

La filière doit poursuivre sa recherche de gains de compétitivité au niveau de l'abattage découpe commercialisation, ce que permettront la recherche développement, la poursuite de la modernisation et de l'automatisation des chaînes, et les restructurations.

Recommandation n°8 : La mission recommande tout particulièrement une meilleure normalisation des conditionnements de la découpe de viande de volaille.

4.2.4. Maintenir un soutien aux exportations

L'accès au marchés des pays tiers est conditionné à la perception de restitutions. La perte de ces marchés déstabiliserait fortement le bassin Ouest dont ils constituent plus du quart des débouchés et mettrait fin à une présence commerciale des volaillers français dans des pays du proche et du moyen orient qui sont à forts enjeux géostratégiques et économiques.

Recommandation n°9 : Les restitutions à l'exportation doivent être maintenues, ou, à défaut, remplacées par un autre système de soutien aux expéditions de volailles sur les marchés grand export.

Conclusion

Les rapports antérieurs du CGAAER et d'AND-ITAVI ont mis en évidence la perte de compétitivité de la filière volaille de chair française par rapport à ses concurrentes européennes, notamment belges et allemandes.

Le bilan diagnostic des bassins de production corrobore cette analyse, puisque seul le bassin Nord, a connu sur la période 2000-2010, une augmentation de sa production tirée par le dynamisme des industriels belges et allemands de l'abattage-découpe. En effet, c'est le débouché belge qui a permis la croissance de la production de poulets de chair et ce sont les ventes en Allemagne qui ont assuré le maintien d'une production de dindes, suite à la fermeture de l'abattoir de dindes de Gastronome à Lens.

Le rétablissement de la compétitivité de la filière sur les marchés nationaux et à internationaux en expansion, à l'exception de celui des volailles label dont la consommation stagne depuis plusieurs années, doit être recherché dans tous les maillons de la filière, sachant qu'elle s'ordonne fondamentalement à partir des unités d'abattage-découpe qui en constituent le point focal.

Le demande mondiale de viande de volaille connaît une croissance soutenue qui profite aux industriels français dont la production est particulièrement appréciée dans les pays du proche et moyen orient. Toutefois ces débouchés ne sont accessibles qu'avec des restitutions. Compte tenu de l'importance de ces débouchés dont la perte déséquilibrerait totalement la filière et de l'intérêt de maintenir des courants commerciaux dans des pays à forts enjeux géostratégiques, la mission recommande un maintien des aides à l'export vers les pays tiers.

La compétitivité de la filière repose sur des unités d'abattage-découpe modernisées à forte productivité, utilisées à l'optimum de leurs capacités et s'approvisionnant, dans un rayon de 60 à 80 km, auprès d'un réseau dense d'élevages performants. Il faut également souligner l'importance de l'innovation produit qui doit se nourrir d'une recherche développement plus importante qu'actuellement.

Au terme du bilan diagnostic des quatre bassins de production qu'elle a identifiés, l'Ouest, le Sud-est, le Sud-Ouest et le Nord, la mission propose de :

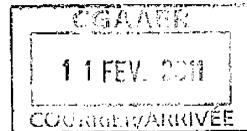
- poursuivre la modernisation des unités d'abattage découpe, notamment en recherchant une limitation du nombre de références et en favorisant la nécessaire restructuration-modernisation des abattoirs de dindes dont la surcapacité génère pour nombre d'entre elles des pertes conséquentes,
- conforter la densité et la qualité de leurs zones d'approvisionnement en renforçant les performances techniques des élevages.

Cette évolution de la production exige un renforcement de la professionnalisation des éleveurs; ils sont encore nombreux pour qui l'atelier volaille constitue une activité d'appoint réalisée dans des bâtiments anciens. C'est pourquoi la mission propose d'inscrire dans les futurs plans régionaux de développement rural des financement en faveur des bâtiments neufs; le taux de rentabilité de ces investissements étant faible et conditionné à des performances techniques élevées.

Cette politique de croissance de la production dans des zones à fortes densités d'élevages se heurte à la conception actuelle des politiques environnementales fondées sur une limitation plutôt qu'un encouragement à une maîtrise raisonnée et totale de l'impact environnemental des élevages. Aussi, la mission préconise un changement de paradigme environnemental afin de concevoir une réglementation qui satisfasse aux exigences environnementales avec une obligation non pas de moyens mais de résultats, tout en permettant la croissance d'une production à impact environnemental maîtrisé. Dans cette perspective, la mission s'est prononcée pour une recherche-développement beaucoup plus soutenue en la matière et un encouragement au développement de filières de valorisation des effluents considérés comme des coproduits.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Ministre

Paris, le
N/Réf : CI 618202

24 FEV. 2011

à

Monsieur Jacques BRULHET
Vice-Président du Conseil Général de l'Alimentation,
de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Objet : Avenir de la filière avicole

L'avenir de la filière avicole française est clé pour le développement économique et l'emploi de nos territoires.

Si la France demeure le premier producteur européen de volaille de chair, cette filière connaît depuis vingt ans une forte érosion de sa compétitivité, comme le souligne le diagnostic effectué par le récent rapport du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) sur ce sujet. Les industries d'abattage et de transformation dans ce secteur comptent parmi les premières entreprises européennes, il n'en reste pas moins que le maintien de la compétitivité de ce secteur est difficile.

L'importance de la filière avicole, son rôle économique, social, et les perspectives d'évolution des marchés et de la Politique agricole commune post 2013 justifient la réalisation d'une analyse complémentaire avec une dimension territoriale. Cette réflexion aura pour but de délimiter des bassins de production de volailles cohérents et de réaliser un diagnostic stratégique de la filière volaille par bassin, avec un focus sur le maillon abattage-découpe. Elle devra permettre de mieux appréhender les enjeux stratégiques locaux et la réalité de l'activité économique de production et d'abattage/transformation à une échelle pertinente.

.../...

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55

C'est pourquoi je souhaite confier au CGAAER, en liaison avec les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et sous le pilotage de la Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires, un travail dont l'objectif sera d'une part de délimiter des bassins de production de volailles cohérents, et d'autre part de réaliser un diagnostic stratégique de la filière avicole pour chacun des bassins de production ainsi définis.

Compte tenu des échéances européennes et de la situation actuelle de la filière, cette mission revêt une certaine urgence. Par conséquent, je vous serais reconnaissant de bien vouloir désigner à cet effet quatre membres du CGAAER, de manière à pouvoir disposer d'un rapport d'ici le mois d'avril 2011.

BRUNO LE MAIRE

Bruno LE MAIRE

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées ou contactées

Nom Prénom	Organisme	Fonction
FRANCK Yves	ITAVI Rhône Alpes	Ingénieur Régional
LASSUS Gilles	AFIVOL	Président
COMBE Bruno	Fermiers de l'Ardèche (LDC)	Directeur
CHANTEPY Julien	VALSOLEIL/Gastronome-Grane	Responsable production
ADNET Jean-Luc	GASTRONOME	Directeur régional
RAGAINE Christian	LDC	Directeur Bourgogne / Sud-Est
LANGEARD Sylvain	CORICO	Directeur
CHAREYRON	DUC	Directeur Production Amont
TAUZIA Bernard	ARVOL	Président
BERGINIAT Luc	Volailles d'Albret	Directeur
BRUGAT Marc	Fermiers Landais	Directeur
PERRAULT Louis	SASSO	Directeur
QUENTIN Maxime	Maïs Adour	Responsable Technique Volailles
VAN DEN HORST Florence	ITAVI	Ingénieur régional
LIAULT Jacques	Fermiers du Sud-Ouest	Directeur général
CHEVALIER Dylan	ITAVI – CRA Pays de la Loire	Ingénieur régional
MOUSSET Bruno	LDC Amont	Directeur
HARDY Jean-Yves	HUTTEPAIN Aliments	Directeur Général
LEBALLEUR Isabelle	Section avicole FRDSEA 49	Présidente
GARRAUD Hubert	ERRENA	Président
VERNET Philippe	TERRENA	Directeur Pôle Agroalimentaire
ANDRIES Alexandre	GASTRONOME	
DUTHOIT Stéphane	HUBBART	Président
TANGUY Gwenaël	UKL	Directeur
DOUX Charles	DOUX	Président Directeur Général
ODRI Guy	DOUX	Directeur général
HOTTOT Jean-Philippe	DOUX	Directeur Ventes et Marketing
CICCOGNE Dominique	TRISKALIA	Directeur Général
COQUET Vincent	RONSARD	Directeur Général
LOPEZ Paul	BOSCHER Volailles	Directeur Général
SAUVAGET Daniel	TILLY-SABCO	Directeur Général
LEPELTIER Gilles	CIDEF	Délégué Général
JOLY Céline	CRAVI Pays de la Loire	Animatrice
RAMOND Jean-François	CRAVI Pays de la Loire	Président
LABOUR Christophe	Section Avicole FRESEA PdL	Président
GUEROT Jean-Yves	GAVEOL / GLON	Président commission avicole
AUDIGAGNE Daniel	Association des éleveurs DOUX	Président
HENNINOT Emmanuelle	CRAVI Bretagne	Animatrice
CHOQUET Jean-Michel	CRAVI Bretagne	Président
QUERET André	Section Avicole FRSEA Bretagne	Président
CARO Fabrice	JA Bretagne	Membre
HELLECOURARC'H Guy	Groupement avicole UKL	Président
LE LEC'HNIEN Pierre	Coordination Rurale	Membre du comité directeur
DESSE Stéphane	CRAVI Nord	Animateur
GOUDEMAND Bernard	AVIPLUS	Responsable groupement
DEHAPIOT François	HYBRID TURKEYS	European business manager

Nom Prénom	Organisme	Fonction
MAGDELAINE Pascal	ITAVI	Responsable service économie
GALLOT Sylvain	ITAVI	Suivi enquêtes bâtiments
AUBERT Claude	ITAVI	Ingénieur environnement
MAQUERRE	DGPAAT/Bureau Eau-sol	Chargé de mission

Annexe 3 : Note sur l'acceptabilité sociétale des élevages de poulets standards

Dans de très nombreuses régions, l'implantation des élevages de poulets standards, qualifiés de poulets industriels, se heurte à de très fortes oppositions.

Souvent portées par des particuliers opposés à la modification de leur environnement immédiat ou par des mouvements opposés à une agriculture intensive, ces oppositions rencontrent un écho auprès de l'opinion qui témoigne, en l'état actuelle des choses, d'une faible acceptabilité sociétale de ces élevages.

En tant qu'établissements classés, ils font pourtant l'objet d'un encadrement réglementaire poussé qui garantit une stricte application des normes sanitaires et environnementales, qu'il s'agisse de l'insertion paysagère, de la prévention des pollutions ou encore du respect du bien-être animal.

Ces réglementations qui répondent à des exigences croissantes ont conduit à de réels progrès qui permettent une bonne maîtrise de l'insertion environnementale des élevages dès lors qu'elles sont respectées.

Pourtant les oppositions loin de s'estomper, ont plutôt tendance à se renforcer et ce d'une manière plus intransigeante. Ce n'est donc pas dans un renforcement de la réglementation qu'il faut rechercher prioritairement une meilleure acceptabilité sociétale, même si elle est conduite à évoluer.

Ces oppositions s'alimentent à trois principales sources :

- Une perception des faits qui ne correspond pas à la réalité,
- La crainte de ne pas voir la réglementation réellement appliquée,
- Une divergence dans la perception ou la conception du développement rural et agricole.

Une perception des faits qui ne correspond pas à la réalité

De ce point de vue, il est frappant de constater la référence encore fréquente à des poulets en batterie alors même qu'il n'y a pas d'élevage de poulets de chair en batterie.

Il importe donc aux opérateurs de la filière, notamment aux organisations professionnelles d'éleveurs et aux industriels de l'alimentation du bétail et de l'abattage-découpe, de développer une information appropriée sur les modes d'élevage et la qualité sanitaire et diététique des produits qui en sont issus.

De ce point de vue, la production de poulets de chair a tout à gagner d'une information transparente, tant en ce qui concerne le traitement des animaux, l'efficacité énergétique de la production, son impact environnemental et la qualité diététique de la viande,

L'assurance de l'application de la réglementation

La confiance dans les garanties qu'offre la réglementation suppose l'assurance qu'elle est respectée et appliquée.

Certes, les installations classées, notamment celles soumises à autorisation comme les élevages de plus de 30.000 poulets, font l'objet de contrôles administratifs.

Toutefois, toutes les professions qui ont eu à reconquérir la confiance d'une partie d'opinion, ont développé des contrôles internes avec diffusion des résultats.

Il y a là une voie à explorer pour les organisations d'éleveurs; l'information sur le suivi des pratiques et le contrôle des résultats obtenus devant in fine, s'inscrire dans les informations à diffuser.

La pratique du dialogue et la recherche de bases de consensus avec les élus et les populations rurales.

Les activités agricoles s'exercent aujourd'hui dans un milieu rural où la population agricole est minoritaire. Pour beaucoup de ruraux, l'agriculture moderne ne correspond plus à celle qu'ils ont connue ou s'agissant de nouveaux ruraux, à celle qu'ils se représentaient. Non seulement, les activités agricoles ne correspondent pas à l'image qu'ils s'en font mais de surcroît, nombre d'entre eux perçoivent leur évolution comme négative, notamment eu égard à son impact sur l'environnement.

Il en résulte souvent une incompréhension avec les éleveurs et les agriculteurs qui vivent mal les accusations dont ils peuvent être l'objet, alors même qu'ils ont le sentiment de consentir des efforts importants et économiquement coûteux pour satisfaire à une réglementation qu'ils jugent de plus en plus contraignante.

Seul un dialogue nourri d'une connaissance réciproque des uns et des autres, des aspirations et des contraintes de chacun, permettra de dégager des plages de consensus et de faire émerger des objectifs communs de développement rural où une agriculture intensive respectueuse de l'environnement a toute sa place.

L'intégration paysagère des activités agricoles et la maîtrise de leur impact environnemental doivent pouvoir faire l'objet d'accords d'objectifs entre les agriculteurs et la majorité des ruraux. Ils ne sont pas tous, loin s'en faut, opposés par principe à l'agriculture intensive, conscients qu'ils sont qu'elle est plus que jamais nécessaire pour répondre aux défis actuels et futurs, tant nationaux qu'internationaux.

La difficulté est probablement de trouver les cadres appropriés à l'établissement d'un tel dialogue; les élus devant en tout état de cause en être des acteurs majeurs.

En tant que garante du lien social et responsable du cadre sociétale du développement économique, l'administration devrait pouvoir aider à ce dialogue en s'appuyant sur son pouvoir réglementaire et sa pratique de la concertation avec les élus, les organisations professionnelles et le monde associatif.